N°2

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 22 MAI 2023

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 22 mai 2023 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 16 mai 2023, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 19 mai 2023.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
Mme BIRABEN
Mme EROL
Mme HOOGSTOËL
Mme ROSSET
M. BARRAT
M. CASANOVA
Mme GABADOU
M. ISARE
Mme BERTHOUT
M. CIVEL
Mme HACKE
Mme LEMARDELEY

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Marie-Christine LEMARDELEY à Mme Marine ROSSET.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance après le vote du point 36, donne pouvoir à M. Pierre CASANOVA pour les points numéro 37 et 38, revient lors de la mise en discussion du point 39.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

3 - Adoption de la procédure d'urgence.

4 - Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.

5 - Élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2022.

6 - Avis sur le Compte de gestion 2022 de l'État spécial d'arrondissement.

7 - Adoption du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2022.

8 - **2023 DAC 79** Subventions (63.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals et conventions avec les associations Fonds social juif unifié et L'Onde et Cybèle.

9 - **2023 DAC 185** Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention

10 - **2023 DAC 256** Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

11 - **2023 DAC 373** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

12 - **2023 DAE 27** Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

13 - **2023 DAE 91** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

14 - **2023 DAE 103** CROUS Centre Jean Sarrailh (5e) : rénovation des espaces de restauration: subvention (1 000 000 €) et convention corrélative

15 - **2023 DASCO 18** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros).

16 - **2023 DASCO 28** Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

17 - **2023 DASCO 46** Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

18 - **2023 DEVE 27** Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

19 - **2023 DLH 115** Location de l'immeuble 34 rue du Cardinal Lemoine 5è à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

20 - **2023 DSOL 13** Subventions (146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

21 - **2023 DSOL 44** Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion –Convention.

22 - **2023 DU 33 PLU** - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

23 - **2023 DU 68** Dénomination place Claude Sautet (5e).

24 - **2023 DVD 13** Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

25 - **2023 DVD 56** Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros)

26 - **2023 DAE 19** - Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €).

27 - **2023 DSOL 46** - 4 subventions de fonctionnement (90 000,00€) pour 4 associations ; 2 subventions d'investissement (31 858,00€) pour 2 associations, pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.

28 - **2023 SG 13** – Règles de détermina t ion du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance.

29 – Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Françoise Dolto au 260 rue Saint-Jacques (Paris 5).

30 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raphaël Feigelson au 33 Rue Lacépède (Paris 5).

31 - Vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.

32 - Vœu relatif à la réaffectation des espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service.

33 - Vœu relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants.

34 - Vœu relatif au fléchage de rez-de-chaussée commerciaux pour les professionnels de santé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

35 - Vœu relatif à la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial « La boutique des cahiers » situé 8 rue de la Sorbonne (Paris 5).

36 - Vœu relatif au développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau (Paris 5).

37 - Vœu relatif à la circulation et au marquage patrimonial de la rue Mouffetard.

38 - Vœu relatif au développement des accès toilettes dans le cadre des aménagements de la rue Mouffetard et du projet de promenade sportive Boulevard Saint-Marcel.

39 - Vœu relatif à la mise en place d'un Contrat Jeunesse d'arrondissement.

40 - Vœu relatif aux nuisances autour de la Place du Puits-de-l 'Ermite. (**RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**)

41 - Communication de la Maire du 5e arrondissement concernant l'exécution des Investissements d'Intérêt Local 2022.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce que tout le monde est présent ? Merci beaucoup. Je vous propose d'ouvrir la séance et de désigner une secrétaire de séance. Est-ce que Madame Carole HOOGSTOËL accepte cette fonction ? Merci infiniment, Carole.

Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022.

Mme Florence BERTHOUT : Chers collègues, je soumets à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023. Êtes-vous d'accord ? Monsieur Alexandre BARRAT ?

M. Alexandre BARRAT : Bonjour. Je souhaite simplement faire une remarque sur la retranscription, dont la qualité c'est, je trouve, très nettement améliorée. Nous en avons discuté récemment et je tenais à le dire. En revanche, les votes n'apparaissent plus et je trouve cela dommage. Est-ce une réglementation en la matière ?

Mme Florence BERTHOUT : Pourquoi les votes n'apparaissent-ils plus, Madame la Directrice Générale Adjointe des services ?

Mme Vanessa DE LÉON : C'est une bonne remarque et nous allons tenter d'y répondre.

Mme Florence BERTHOUT : Il convient d'apporter un correctif, comme le suggère notre collègue Alexandre BARRAT. Il a tout à fait raison : les votes doivent figurer dans la retranscription.

M. Alexandre BARRAT : Une nouvelle fois, je souligne la qualité de la retranscription, qui est très agréable à lire.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez mille fois raison. Sommes-nous tous d'accord ? Merci. Sous la réserve de notre collègue, nous adoptons le procès-verbal. Je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à notre collègue Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter, avec la célérité qui l'anime toujours, une convention de mise à disposition des salles du conservatoire. On me signale qu'il faut d'abord voter la procédure d'urgence pour les trois délibérations qui nous sont parvenues vendredi : la DAE 19, la DSOL 46 et la SG 13. Adoption à l'unanimité de la procédure d'urgence. Je vous en remercie.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède donc la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un projet de location par le Conservatoire Gabriel Fauré, cis 12 rue de Pontoise. La location concerne à la fois son auditorium et le piano de concert Bösendorfer du Conservatoire au bénéfice de l'association ACEL. L'utilisation de l'auditorium et de l'instrument aura lieu du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet pour une redevance de 120 euros au total pour ces trois jours.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une location modeste, mais celle-ci est conforme à la réglementation. Avis favorable, j'imagine ? Je rappelle que cette fois-ci, nous mettons gracieusement à disposition deux jours par semaine l'Agora Jacqueline de Romilly au bénéfice de notre Conservatoire, qui est trop à l'étroit. En contrepartie, il met à disposition un sublime Steinway 1925.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2022.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose désormais que nous élisions un Président de séance pour l'examen du Compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2022. La Maire devant se retirer à ce moment-là, je soumets à votre approbation, comme c'est la tradition ces dernières années, la candidature de Monsieur le Premier Adjoint, Édouard CIVEL. Adoption à l'unanimité.

Édouard CIVEL, Premier Adjoint, est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2022 DE L'ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Je laisse notre cher Pierre CASANOVA rapporter à la fois le Compte de gestion et le Compte administratif, s'il le veut bien. Mais il y aura évidemment un seul vote. Je vous laisse présider, Monsieur le Premier Adjoint.

M. Pierre CASANOVA : Je vais d'abord présenter le Compte de gestion. Si vous le permettez, je vous indique que cette année, il existe une différence par rapport à l'année dernière. Les deux Comptes seront présentés séparément, puisque la nouvelle procédure nous conduit à présenter un Compte de gestion, qui est établi par le comptable et, dans un second temps, à l'issue du premier vote, un Compte administratif, qui est établi par l'ordonnateur. Naturellement, les deux comptes seront concordants.

Je commence, si vous le permettez, par le Compte de gestion, lequel fait ressortir, si nous comparons les deux exercices de 2021 et de 2022, un résultat de clôture de 934 283,77 euros en 2022, contre 717 042,59 euros en 2021. Lorsqu'on aboutit à un résultat de clôture positive, cela signifie que la somme est reportée à l'exercice suivant, car c'est un élément budgétaire qui n'a pas été consommé. Par conséquent, en 2023, nous aurons plus de 934 000 euros qui viendront s'ajouter au montant budgété. Si l'on compare la dotation perçue en 2022 avec la dotation dépensée, on constate un écart. La dotation perçue durant l'année 2022 est précisément de 6 585 241,59 euros et le montant exécuté est de 5 650 957 euros. Voilà pour le projet du Compte de gestion, que nous vous proposons d'adopter, si vous le voulez bien.

M. Édouard CIVEL : Merci, Monsieur le Conseiller de Paris. Y a-t-il des prises de parole ou des commentaires ? Non. Nous votons sur le Compte de gestion. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le Compte de gestion est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2022.

M. Édouard CIVEL : Nous passons maintenant au Compte administratif de l'état spécial.

M. Pierre CASANOVA : Le Compte administratif permet de constater, on y retrouve les mêmes chiffres, que les dépenses mandatées s'élèvent à 5 650 957,82 euros sur un montant total qui était crédité de 6 585 000 euros. Évidemment, cela signifie que le Compte administratif est concordant avec le Compte de gestion. C'est la raison pour laquelle je vous propose de l'adopter dans les mêmes proportions.

M. Édouard CIVEL : Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci, Monsieur CASANOVA. Nous pouvons rappeler Madame la Maire.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII - 2023 DAC 79 - SUBVENTIONS (63 000 EUROS) À QUATRE ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE FESTIVALS ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ ET L'ONDE ET CYBÈLE.

M. Pierre CASANOVA : Je souhaiterais vous entretenir de subventions qui revêtent un caractère de grande importance, non par leur montant, mais par la nature de l'activité et par l'identité du bénéficiaire. Premièrement il s'agit de l'association Nadjastream, qui a été fondée en 2007 pour favoriser la création d'œuvres littéraires et notamment d'œuvres théâtrales. Depuis 2015, elle organise le festival tant aimé « Les Nuits des Arènes ». Cette année, « Les Nuits des Arènes » auront lieu entre le 16 juin et le 17 juin. Pour cette 8e édition du festival, il vous est proposé d'allouer à Nadjastream la somme de 7 000 euros. Il s'agit d'un festival apprécié des habitants et des riverains. Chaque année, l'affluence montre que ce n'est pas qu'une parole.

Deuxièmement, dans la même décision, il s'agit de verser au FSJU, nommément le « Fonds Social Juif Unifié », situé rue Broca, la somme de 10 000 euros pour l'organisation annuelle du festival des cultures juives. Il se tient dans toute la capitale, mais l'association est située dans le 5e arrondissement. Vous connaissez très bien ces deux associations, et j'espère qu'elles remporteront votre suffrage unanime.

Mme Florence BERTHOUT : Le programme Nadjastream est toujours pluridisciplinaire. Il y a des expositions et des concerts. Nous essayerons, avec la Présidente de Nadjastream, d'encadrer les émergences sonores afin qu'il n'y ait pas trop d'effets négatifs sur le voisinage, notamment le samedi, qui sera un peu plus bruyant étant donné qu'il y aura un D.J. Toutefois, cela ne sera que le samedi soir. Quant au festival organisé par le FSJU, il ne se tient pas uniquement dans le 5e arrondissement. Il y a beaucoup de choses dans notre centre Broca. Merci infiniment. Avis favorable, comme le suggère notre rapporteur. Je vous en remercie, cher Pierre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - 2023 DAC 185 - SUBVENTIONS (206 000 EUROS) À QUATRE ÉCOLES DE MUSIQUE ET UNE FÉDÉRATION MUSICALE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET D'UN AVENANT À CONVENTION.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DAC 185.

M. Pierre CASANOVA : Pour cette délibération, il s'agit d'un montant plus important. Il nous est demandé d'approuver une subvention d'un montant de 160 000 euros au bénéfice de l'association « Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris » dans le 5e arrondissement. Si vous ne connaissez pas l'association, elle est très importante. Créée en 1991, elle a pour activité essentielle l'enseignement du chant choral à travers la direction et l'animation d'une école de maîtrise internationalement reconnue. Elle a organisé pas moins d'une vingtaine de concerts en 2022 et la fréquentation de ces concerts a été très importante. Néanmoins, sa situation est préoccupante à trois égards.

D'abord, elle a évidemment pâti des conséquences de l'incendie ayant affecté Notre-Dame et qui a engendré la fermeture de la cathédrale. Deuxièmement, son activité a alors naturellement subi une baisse de fréquentation de près de 80 %. Troisièmement - et nous en venons à notre sujet -, la Mairie de Paris a cru bon, dans ces circonstances, de diminuer le montant de sa subvention. Dans le 5e arrondissement, cela nous touche ; à la fois parce que cette association y exerce sa belle œuvre, mais aussi parce que les élèves du 5e arrondissement bénéficient de son enseignement, nommément le Collège Rognoni. C'est aussi le cas pour les écoliers de Sainte-Catherine, rue des Bernardins. C'est tout à fait regrettable. Je me permets de préciser que je ne participerai pas au vote, puisque je suis ami et et associé du Président de l'association, Monsieur Emmanuel BROCHIER. J'espère que cela figurera dans le compte-rendu. Je ne peux pas participer au vote, mais vous aurez compris quel serait mon vote si je pouvais l'exprimer.

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends tout à fait. D'ailleurs, il me semble que vous n'aviez déjà pas participé au vote l'année dernière. Cela dit, je me permets d'inciter à un vote favorable, parce que dans le cas contraire, nous priverions lesdites associations de subventions. J'adhère à votre propos. Pour votre parfaite information, une vingtaine d'élèves sont concernés dans le 5e arrondissement, entre Rognoni, l'École des enfants

du spectacle et Sainte-Catherine. Je propose que nous passions au vote. Avis favorable ? Ne participe pas au vote ? Je vous remercie

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13
N.P.P.V : 1 (M. Pierre CASANOVA)

X - 2023 DAC 256 - SUBVENTIONS (46 800 EUROS) À DIX-HUIT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Madame Violaine HACKE, qui va nous rapporter la DAC 256.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention locale pour notre Fédération Nationale des Anciens Combattants, la FNACA. C'est une subvention d'un coût de 1 200 euros, qui leur servira pour leur tout-venant : les gerbes, les organisations de différents événements ou encore le projet d'un voyage thématique pour les membres. C'est la même subvention que nous donnons depuis des années. Notre avis est donc favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. C'est évidemment la déclinaison locale, et non pas la Fédération Nationale, qui va recevoir cette subvention. J'imagine que vous avez un avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - 2023 DAC 373 - SUBVENTIONS (900 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède à nouveau la parole à Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter la DAC 373 se rapportant aux subventions et aux conventions avec les cinémas parisiens, et plus particulièrement le cinéma d'art et d'essai que nous défendons dans le 5e arrondissement. Je me permets de vous rappeler que nous avons, dans le 5e, la plus grosse concentration de cinémas d'art et d'essai.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Cette année, comme les années passées, une subvention importante est consentie à nos beaux cinémas indépendants d'art et d'essai. Précisément, les montants sont de 25 000 euros au Cinéma du Panthéon, 45 000 euros au Studio des Ursulines, 15 000 euros au Studio Galande, 20 000 euros au Cinéma Écoles Cinéma Club, 35 000 euros au Champollion, 20 000 euros à l'Espace Saint-Michel, 35 000 euros à la Filmothèque du Quartier Latin et 30 000 euros au Grand Action.

Une remarque : l'un de ces établissements connaît une baisse de subvention qui n'est pas négligeable. Il s'agit du Studio Galande, qui a subi une baisse de 5 000 euros. La subvention était à 20 000 euros l'an passé, elle descend à 15 000euros cette année. Tous les autres, me semble-t-il, se distinguent par la stabilité de la subvention, qui ne reflète même pas le montant de l'inflation. Et les Français savent que l'inflation est forte en ce moment. Vous savez que ce Conseil d'arrondissement a toujours marqué, de façon transpartisane et unanime, son plus grand soutien aux cinémas indépendants du quartier. C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir ce projet de subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous en remercie. Tous les cinémas ont été appelés, y compris le Studio Galande, qui a subi une baisse de subvention correspondant à des accords. Je vous propose d'adopter favorablement ces subventions, sachant qu'elles n'incluent pas le Cinéma La Clef qui, vous le savez, est en train de faire l'objet d'un rachat. Tout du moins, je l'espère. Il y a une promesse de vente, mais nous ne sommes pas tout à fait sûrs que le compromis sera définitivement accepté. Je le souhaite, mais il reste encore des fonds à trouver et nous relayons leur demande de *fundraising* sur le site de la Mairie et sur les marchés où ils ont le droit de faire un appel aux dons, avec notre soutien. Quant au Cinéma Saint-Michel, son propriétaire est décédé, mais

les enfants se sont engagés à reprendre le Cinéma de l'Espace Saint-Michel, ce qui est plutôt une très bonne nouvelle. Avis favorable, chers collègues ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - 2023 DAE 27 - SUBVENTIONS (5 686 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 102 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET D'AUTRES PUBLICS FRAGILES.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à notre collègue Philippe BOUCHET, qui va nous rapporter la DAE 27.

M. Philippe BOUCHET : La DAE 27 concerne un certain nombre de subventions pour 102 structures dans l'ensemble de Paris, dont trois concernent le 5e arrondissement. Ce sont des subventions pour des actions d'insertion professionnelle à l'encontre des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Ces initiatives permettent, à travers la réinsertion des publics défavorisés sur différents types de structures répondant à des besoins particuliers d'accès à l'emploi, de difficultés ou de distance à l'emploi, des retours au temps plein. Pour un équivalent temps plein de 2 100 personnes sur Paris, on parle de 5 000 000 euros, c'est-à-dire un peu plus de 2 000 euros par personne. Il s'agit donc d'une subvention raisonnable de ce point de vue. Les trois entités concernées dans le 5e arrondissement sont : Les Enfants du Canal, Emmaüs Alternatives et la Table de Cana. Ce sont des gens que l'on connaît bien, puisque nous avons déjà eu l'occasion de les soutenir au cours des années précédentes en approuvant les subventions. Je vous propose d'avoir un avis favorable sur cette proposition de subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Pour donner un exemple, la Table de Cana intervient aux Bernardins. Ce sont eux qui tiennent une partie de la restauration du collège des Bernardins. Ils œuvrent, indirectement pour certains d'entre eux, dans le 5e arrondissement, mais pas seulement. Emmaüs Alternatives est sur le site de Monge et fait indirectement de l'insertion professionnelle, ce qui, à ma connaissance, n'est pas le cas des Enfants du Canal, dans le 5e arrondissement. Merci infiniment. Je vous propose d'adopter favorablement cette délibération. Merci beaucoup, Philippe.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII - 2023 DAE 91 - BUDGET PARTICIPATIF - CONVENTIONS, SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (546 000 EUROS) ET ADHÉSION (10 000 EUROS) EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Benjamin ISARE, qui va nous rapporter la DAE 91.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, la DAE 91 vise à attribuer des subventions à 13 structures d'économie circulaire. En ce qui concerne le 5e arrondissement, la subvention vise à flécher un montant de 48 000 euros d'investissement pour Emmaüs Alternatives, que nous venons d'évoquer à l'instant. Elle concerne six de leurs boutiques parisiennes, dans les 3e, 5e, 10e, 11e et 20e arrondissements. Cette subvention d'investissement a pour objet de remplacer les véhicules thermiques qu'ils utilisent aujourd'hui en véhicules électriques. Je vous propose de donner un avis favorable pour cette subvention de co-financement de 48 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Merci beaucoup pour cette présentation rapide et efficace.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - 2023 DAE 103 - CROUS CENTRE JEAN SARRAILH (5E) : RÉNOVATION DES ESPACES DE RESTAURATION : SUBVENTION (1 000 000 EUROS) ET CONVENTION CORRÉLATIVE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Monsieur le Premier Adjoint Édouard CIVEL, qui va nous rapporter la DAE 103. Celle-ci se rapporte au projet porté par le CROUS, donc par l'État, du Centre Jean Sarrailh. Cette fois, il s'agit de la rénovation des espaces de restauration.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. En effet, dans le cadre d'une convention qui a déjà été signée par la Ville, nous avons voté il y a un an et demi une première subvention d'un montant, selon mon souvenir, de 1 800 000 euros dans une convention de partenariat sur la rénovation du CROUS. Celle-ci a fait l'objet de plusieurs présentations en Conseil de quartier et elle ne donne pas forcément pleinement satisfaction aux riverains à l'heure actuelle.

Mme Florence BERTHOUT : Ni à nous, d'ailleurs. On peut le dire.

M. Édouard CIVEL : Les critiques viennent de l'aspect extérieur et de l'aménagement des abords. Néanmoins, avec cette subvention complémentaire, il s'agit de subventionner la rénovation des espaces de restauration avec des appareils efficaces en termes d'isolation thermique à l'intérieur du centre. Ces aménagements coûteront environ 2 000 000 euros. Il est prévu de fournir une subvention de 1 000 000 euros pour accompagner le CROUS dans cette mise en conformité énergétique. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Je donne la parole à Madame Anne BIRABEN, puis à Marine ROSSET.

Mme Anne BIRABEN : Le CROUS Sarrailh fait beaucoup parler de lui. Mon collègue, Édouard CIVEL, vient d'en dire quelques mots. Ce centre a une soixantaine d'années et c'est la première fois qu'il est rénové de cette façon. C'était l'occasion, peut-être, de montrer que la Ville de Paris est soucieuse d'un certain nombre de thèmes, comme celui de l'économie d'énergie par exemple. Il y a effectivement dans ce bâtiment des volontés de faire des économies, en tout cas d'atteindre une certaine sobriété énergétique. Et puis, il y a aussi une contradiction, puisque ce bâtiment va être soumis à une multitude de petits moteurs qui vont agiter de petites ailettes censées abriter du soleil. Inutile de vous dire que cela doit être un petit peu compliqué que tous ces petits moteurs soient efficaces. On a envie d'y croire, mais cela est difficile, la maintenance de ces petits moteurs est complexe et nécessite l'utilisation d'une nacelle.

Vous avez aussi certainement vu en surface des essais de couleurs sur ce bâtiment ; c'est un camaïeu de jaune-orangé-rouge qui veut reprendre la couleur initiale de ce bâtiment. En soi, pourquoi pas respecter un certain patrimoine, en tout cas de cette période. Le problème, c'est que ce bâtiment est depuis sa création comme un objet posé au milieu de cette place qui, elle, est minérale de par ses bâtiments haussmanniens, et aussi très végétale, puisqu'il y a beaucoup de plantations situées à la fin du Jardin de l'Observatoire. Il s'agit donc d'une très belle place et ce bâtiment fait toujours un peu effet de verrue au milieu de cet environnement plutôt bien harmonisé.

Je regrette que cela ne soit pas l'occasion de pouvoir faire un geste architectural qui permette à ce bâtiment de s'intégrer dans son environnement immédiat. Malheureusement, je ne pense pas que les architectes aient envie de faire ce geste. Je le déplore, et je crois que je ne suis pas la seule. Je voulais exprimer ces quelques mots pour expliquer en partie pourquoi ce centre de rénovation à fort budget n'est pas tout à fait satisfaisant. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : En réponse à notre collègue, Anne BIRABEN, sans discuter du goût et des couleurs de chacun. Effectivement, vous l'avez rappelé, ces couleurs étaient les couleurs d'origine. Le geste architectural est justement d'essayer d'y revenir.

Je tiens également à rappeler que parmi les acteurs de cette rénovation, il y a la Mairie de Paris, qui a beaucoup investi dans cette rénovation, avec près de 2 350 000 euros. Il y a aussi la subvention de l'État. Tout cela s'est donc fait en concertation.

Comme cela n'a pas été rappelé, j'insiste pour dire que cette rénovation permettra d'avoir un nouveau gymnase, et donc un centre sportif rénové dans le 5e arrondissement pour des étudiants. Il y a, en outre, une possibilité d'ouverture, puisque ce lieu sportif sera rénové avant les Jeux Olympiques.

Une dernière chose au sujet de cette rénovation : il y aura près de 70 logements étudiants supplémentaires, puisque le CROUS déménagera des 3e et 4e étages. Cela me semble important pour notre arrondissement que le logement étudiant soit en hausse.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. La parole est à Benjamin ISARE, puis à Laurent AUDOUIN.

M. Benjamin ISARE : Vous pourrez retrouver tous les échanges qui ont eu lieu lors du dernier Conseil de quartier, que j'ai présidé avec Édouard CIVEL à mes côtés. Pendant une heure, nous avons interrogé le directeur de dépôt sur ces demandes spécifiques concernant les couleurs, mais aussi concernant les fameuses ailettes censées être bioclimatiques et protéger la structure du rayonnement lumineux. Le compte-rendu sera disponible d'ici la fin du mois sur le site de la Mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Laurent AUDOUIN ?

Mme Marine ROSSET : Juste une précision sur le vote. Madame LEMARDELEY étant au Conseil d'Administration, elle ne prendra pas part au vote.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Laurent AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN. : Le potentiel de végétalisation des lieux est malheureusement limité, nous le savons. C'est dommage. J'espère que nous pourrons en tirer le meilleur. Je sais que la Mairie est très allante sur le sujet, je ne pense donc pas qu'il y ait de difficultés. Vous dites, Madame BIRABEN, que la place est très belle. Certes, la fin du Jardin de l'Observatoire est charmante, mais tout l'espace situé entre la gare Port-Royal et l'autre côté du boulevard est une espèce d'océan de bitume qui n'a plus aucun sens. C'est vraiment l'archétype d'un Paris très dépassé. C'est un îlot de chaleur considérable, puisque l'on doit frôler le demi-hectare de bitume sans aucune couverture. On pourrait espérer qu'à l'avenir, cette place soit redessinée. Pas forcément avec des plantations massives en plein milieu de la perspective, mais qu'on puisse sensiblement améliorer les choses.

Un autre sujet à prendre en compte est l'emplacement du bâtiment. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment s'inscrivant dans une beauté classique de Paris. Ce centre détonne un peu, mais il a l'avantage d'être en hauteur ; il n'est donc pas soumis à des vis-à-vis et constitue en conséquence un excellent emplacement pour y placer des panneaux photovoltaïques en toiture. Des emplacements aussi optimaux sont finalement relativement peu fréquents à Paris. Apparemment, nous sommes encore une fois en butte avec les ABF, qui ne sont pas du tout emballés par cette idée. Je pense qu'il faut quand même dire et répéter qu'il serait temps que nos Architectes des Bâtiments de France rejoignent le 21e siècle et adaptent leur analyse de l'architecture et des espaces urbains aux contraintes climatiques et énergétiques. C'est un bon endroit pour mettre des panneaux et, objectivement, ça ne gâchera aucune vue particulière sur un monument de grande importance. Espérons qu'ils sauront entendre raison et n'hésitons pas à leur rappeler.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Pour conclure, je partage beaucoup de choses qui ont été dites. Je trouve que ce projet est un mauvais projet. Non pas parce qu'il y a 70 logements étudiants à la clé, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je suis ce projet depuis le début. Il a été monté n'importe comment et il a dérapé - il faut quand même que vous le sachiez - de manière éhontée. Attention, je n'accuse pas la Ville sur cette affaire, puisque le projet n'est pas porté par la Ville. Chacun sa part. Sur la part du budget, j'ai été la seule à assister aux réunions il y a 5 ans. Le projet n'a cessé de déraper financièrement.

Alors, il est vrai que l'on peut discuter des goûts et des couleurs à l'infini, mais je ne vais pas aller sur ce terrain, même si je partage la remarque de Anne BIRABEN. Honnêtement, je pense que les mécaniques vont poser un problème en maintenance, car cela n'a pas été très étudié. Le dérapage financier est inacceptable. Je le dis : inacceptable.

La question de la sécurité des abords n'a pas non plus été réglée, car il n'y a pas eu de volonté politique partagée entre l'État et la Ville de Paris. J'ai été la seule à défendre l'idée qu'il fallait impérativement trouver une manière de fermer cette espèce d'alvéole. C'est un lieu qu'il va falloir protéger, parce que c'est un endroit où l'on peut abriter n'importe quoi. Nous avons des problèmes de sécurité, donc il est quand même bon, lorsqu'on fait des réhabilitations, d'aménager de telle manière que l'on protège les accès.

Autre chose. Je pense que le bilan carbone ne sera pas bon, contrairement à ce qu'on nous vend. Certes, il y aura quelques cellules photovoltaïques et un peu de verdure. À ma demande d'ailleurs. S'ils végétalisent derrière, c'est quand même très largement parce que je leur ai demandé de végétaliser à certains endroits. Ils l'auraient peut-être fait par ailleurs, parce que c'est aussi le sens de l'Histoire.

Dernier sujet, et celui-ci est porté par la Ville : je ne cesse de demander depuis trois ans que nous puissions étudier la végétalisation de la rue Bernanos. Je ne demande pas le Grand soir, on sait qu'on ne peut pas planter des arbres, notamment à cause du RER. Mais il aurait été au moins possible d'étudier ce que je demande depuis cinq ans et qui a été relayé par mes Adjoints, à savoir de mettre du pavé engazonné. Nous avions même proposé que ce soit dans le cadre « d'embellir votre quartier ». Cela a été refusé.

C'est une bonne chose qu'il puisse y avoir une rénovation du centre sportif universitaire et la création de 70 logements. Toutefois, ne nous emballons pas, car le CROUS est en train d'abandonner le Concordia. Mais pourquoi pas. C'est une bonne chose de rénover les autres espaces. Vous pouvez vérifier ce que je viens de vous dire en étudiant le projet. Tous les sujets que je viens d'évoquer sont une réalité, qu'il s'agisse des dérapages financiers totalement incontrôlés, de l'absence de traitement de la question des abords sécurité ou la non-prise en compte de la végétalisation dans le cadre « d'embellir votre quartier ». Je trouve que cela fait beaucoup. En revanche, je ne suis pas certaine que les ABF aient empêché le projet sur cet aspect précis, même si je suis assez d'accord pour dire que sur d'autres affaires, ils bloquent un petit peu les choses. Alors, évidemment, nous sommes tous favorables au fait qu'il ait du logement étudiant et qu'on réhabilite un centre sportif. Mais la réalité, c'est que la note est un peu salée pour un résultat qui ne va pas être exceptionnel.

J'en termine avec la question du handicap. Il faut que vous sachiez qu'à la minute où nous parlons, tous les étages ne sont pas encore accessibles aux personnes porteuses de handicaps, ce qui est proprement lunaire, vu que nous devons être aux alentours de 40 000 000 euros T.T.C. Et la question du handicap, Madame l'Adjointe chargée notamment du handicap, n'est toujours pas réglée. Cela veut dire qu'après avoir dépensé plus de 40 000 000 euros, on n'aura pas géré la question du handicap à tous les étages. Je donne la parole à Philippe BOUCHET, puis à Pierre pour conclure.

M. Philippe BOUCHET : Sur la question du handicap et de l'accès, notamment de la rampe d'accès, qui est assez longue à l'entrée, l'aménagement aurait pu être fait autrement.

Je veux revenir juste une seconde sur le sujet des ailettes, qui peut paraître un peu abscons pour les gens qui nous écoutent et qui n'étaient pas au Conseil de quartier. Ces ailettes sont des panneaux en verre qui se mettent en place devant le bâtiment au niveau des fenêtres et qui vont s'orienter selon le vent et selon le soleil afin d'essayer d'absorber la chaleur. Comme vous l'avez indiqué, se pose la question de comment va se passer l'entretien de ces ailettes. Une des personnes qui participaient au Conseil a indiqué que le même système était mis en place devant l'ESPCI. J'ai eu la curiosité d'aller voir et c'est effectivement le cas. Toutefois, devant l'ESPCI, cela est moins visible, parce que c'est une plus petite rue et il n'y a qu'une seule série d'ailettes. Mais on retrouve ce système de panneaux qui, d'un point de vue pratique, semble très bien, car ils permettent de refermer et de protéger quand il y a du soleil ou d'ouvrir quand il y a un peu moins de soleil afin de laisser rentrer la chaleur. En se promenant, on voit que les ailettes sont toutes dans plusieurs positions différentes et qu'aucune ne bouge, apparemment. Il n'y aura donc sans doute pas de problème de bruit une fois que cela ne marchera plus. Le spécialiste suggère que c'est ce qu'il va se passer. Tout cela peut paraître un peu abscons pour le non-initié et c'est le genre de question que l'on peut se poser. Nous avons passé beaucoup de temps sur le sujet des ailettes.

Mme Florence BERTHOUT : Comme l'a suggéré le Premier Adjoint, Benjamin, je vous invite à consulter le compte-rendu. Dernière intervention avec Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA : Je souhaite juste dire un mot en défense des Architectes des Bâtiments de France. Ce sont des gens qui servent l'intérêt commun, qui accomplissent une mission de service public, qui travaillent dans des conditions difficiles et qui sont moins bien payés que s'ils étaient dans un grand cabinet d'architecte privé. Ils ont des problématiques de recrutement et des difficultés pour avoir des équipes complètes. Ils font néanmoins un travail de forcené et sont généralement critiqués par les promoteurs immobiliers et les financiers. Je m'aperçois que désormais, ils sont aussi critiqués par la gauche radicale. Or, quand la gauche radicale et le grand capital s'allient pour critiquer le service public, c'est la fin des haricots.

C'est pourquoi, personnellement, je souhaiterais que nous soyons plus modérés quand on critique ces gens qui, encore une fois, servent l'intérêt des Parisiens. Si seulement on les avait écoutés davantage quand on faisait des cauchemars urbanistiques, que ce soit la Canopée, le Forum des Halles ou la Tour Montparnasse. La liste des catastrophes parisiennes, des verrues urbanistiques, est longue, quels que soient les partis. On aurait dû davantage écouter ces gens. Mais évidemment, ils ne sont pas du côté des puissants, ni de la puissance politique ni de la puissance financière. Vous devriez les fréquenter plus souvent et vous verriez alors que leurs opinions sont très utiles.

Mme Florence BERTHOUT : Que l'on ne se méprenne pas : j'ai la plus grande estime pour les ABF, dont je suis scrupuleusement les avis, Monsieur le Conseiller de Paris. En l'espèce, ce n'est pas eux qui ont bloqué, ni de près ni de loin, le projet Sarrailh. Je propose que nous passions au vote

Mme Marine ROSSET : Nous sommes donc d'accord pour que la Mairie de Paris verse au final 1 000 000 euros pour que ce projet puisse avoir lieu ?

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons passer au vote. Pas pour que le projet ait lieu ou non, parce que toute façon, il aura lieu quand même. Il s'agit de voter sur le complément de subvention. Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
N.P.P.V : 1 (Mme Marie-Christine LEMARDELEY)

XV - 2023 DASCO 18 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (173 624 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (146 840 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (158 588 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Corinne GABADOU, qui va nous rapporter successivement quatre délibérations qui, je crois chers collègues, ne posent pas de problèmes particuliers. Nous commençons avec la DASCO 18.

Mme Corinne GABADOU : La DASCO 18 concerne les collèges publics parisiens. Il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant de 173 624 euros, d'une subvention d'équipement de 146 840 euros et d'une subvention pour travaux de 158 588 euros. Cela concerne tout Paris et pas seulement nous, malheureusement. Les seuls établissements qui concernent notre arrondissement sont le collège Pierre Alviset avec une somme de 3 600 euros pour une réparation de canalisation de chauffage au sous-sol et le collège Rognoni pour 4 200 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Beaucoup d'argent, mais à l'arrivée très peu pour le 5e arrondissement. 3 600 euros pour le collège Pierre Alviset et 4 200 euros pour le collège Rognoni. J'imagine que vous êtes tous favorables à ce subventionnement modeste ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - 2023 DASCO 28 - COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME - BILAN D'UTILISATION POUR 2022 (80 731,66 EUROS) DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DASCO 28.

Mme Corinne GABADOU : Elle concerne les collèges dotés d'un service de restauration autonome, avec un bilan d'utilisation pour 2022 de 80 731,66 euros du fonds commun départemental des services d'hébergement. Dans notre arrondissement, le collège doté d'un service de restauration autonome est le collège Pierre Alviset. Il s'agit de la réparation d'un lave-vaisselle pour un montant de 3 054 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas entrer dans le détail, mail il me semble qu'il s'agit d'acheter plutôt que de réparer.

Mme Corinne GABADOU : Je vous confirme que cela concerne une réparation.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Je vous rappelle que la Caisse des écoles, que je préside, récupère la restauration du collège Alviset et que les travaux ont déjà démarré. Le gros des travaux se fera cet été. Les travaux devaient initialement être réalisés en 2024, mais nous avons obtenu qu'ils se fassent cette année, car je craignais qu'ils soient reportés l'année prochaine avec les J.O. La réfection de la cuisine implique de très lourds travaux, car elle n'était absolument pas aux normes. Je doute fort que nous aurions pu les faire en 2024. Nous nous sommes donc mis d'accord avec la Ville et tout cela marche plutôt bien. Avis favorable, chers collègues ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - 2023 DASCO 46 - AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE - ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2023.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DASCO 46.

Mme Corinne GABADOU : La DASCO 46 concerne les agents de l'État qui sont logés par nécessité absolue de service dans un EPLE, un établissement public. Cela concerne les collèges et les lycées pour les chefs d'établissement, qui sont logés gratuitement et qui, en échange, font des astreintes. À compter du 1er janvier 2023, il y a une valeur de prestations accessoires accordées gratuitement pour les chefs d'établissement, adjoints au chef d'établissement et gestionnaires, d'un montant de 1 837 euros avec chauffage collectif et de 2 450 euros sans chauffage collectif. Pour les conseillers d'éducation attachés ou secrétaires non gestionnaires, le montant est identique, de même que pour le personnel soignant. Je vous demande de voter favorablement cette DASCO.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une délibération assez classique. Avis favorable, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII- 2023 DEVE 27 - CONVENTION BIPARTITE AVEC LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS POUR LA GESTION DES CAMPAGNES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ÉVOLUANT SUR LE TERRITOIRE PARISIEN.

Mme Florence BERTHOUT : La DEVE 27 concerne le tropisme de Corinne pour les chats.

Mme Corinne GABADOU : En effet. Je m'occupe de la petite enfance et des affaires scolaires, mais je m'occupe également des chats errants. C'est la raison pour laquelle je vous présente la DEVE 27. La présente convention a pour objet de définir un cadre à l'action conjointe de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police de Paris visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée. Elle concerne uniquement les chats errants sauvages sans propriétaire ou sans détenteur vivant sur le domaine public de la Ville de Paris et, le cas échéant, sur le domaine de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Ces chats doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification. La présente convention précise les obligations de chacune

des parties. Je vous demande de voter favorablement cette délibération, d'autant plus qu'une fois relâchés, ces chats pourront manger des rats qui sévissent à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX - 2023 DLH 115 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 34 RUE DU CARDINAL LEMOINE 5È À PARIS HABITAT OPH - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Anne BIRABEN, qui va rapporter la DLH 115.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un bail concernant l'immeuble cis 34 rue du Cardinal Lemoine. C'est un bail à caractère emphytéotique qui prendra effet à compter de la date de la signature et sa durée sera de 65 ans. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un immeuble édifié sur une parcelle de 162 m² comprenant un sous-sol, 5 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et des combles, pour une surface utile totale de 661 m². Il est à usage de commerce et d'habitation. Les logements comportent des dévers très importants, ce qui pourrait conduire à des reprises structurelles majeures. C'est une chose qu'il me semble assez essentiel de souligner. En revanche, et c'est là que le bât blesse et que les choses vont se corser, le loyer capitalisé sera fixé à 990 000 euros. Il sera payable en une fois, c'est-à-dire que le bailleur devra payer cette somme directement à la Ville de Paris avec un paiement unique. Cela grève les budgets des bailleurs sociaux sur la Ville de Paris. Ces derniers n'ont ensuite plus de liquidités pour la maintenance de leurs biens. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter contre.

Mme Florence BERTHOUT : Je passe au vote. Avis défavorable ? Avis favorable ? Il n'y a que 3 avis favorables, donc la délibération ne passe pas.

La délibération n'est pas adoptée.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, M. AUDOUIN)
Contre : 11

XX - 20 - 2023 DSOL 13 - SUBVENTIONS (146 500 EUROS) À 15 ASSOCIATIONS ET AVENANTS AUX CPO AVEC 8 D'ENTRE ELLES POUR LEURS ACTIONS INCLUSIVES EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Nazan EROL, qui nous rapporter la DSOL 13.

Mme NAZAN EROL : Madame le Maire, chers élus et chers amis, la DSOL 13 concerne des subventions à hauteur de 146 500 euros à 15 associations et avenants avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. Pour notre part, cela concerne une association qui s'appelle Art'Signe, dont le siège est au 254 de la rue Saint-Jacques, auprès de l'Institut national des jeunes sourds. Le 9 octobre 2021, nous avions participé avec Madame la Maire à la journée de cette association, que l'on appelle le « Jour de fête à Sourdland ». C'est une manifestation qui a lieu tous les deux ans. Nous allons donc avoir la chance de pouvoir participer cette année, le 7 octobre 2023, à nouvelle édition du « Jour de fête à Sourdland ». C'est une journée durant laquelle l'ambiance est très festive, avec beaucoup d'ateliers d'animation. Pour cette association Art'Sign, qui se démène pour les jeunes sourds, il est proposé une subvention à hauteur de 5 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Il est à noter que l'association avait demandé 7 000 euros.

Mme NAZAN EROL : Effectivement. Elle a demandé une subvention à hauteur de 2 000 euros pour un projet qui a été nommé « C'est clair pour les jeunes » avec une volonté de préparer des supports qui permettraient à tous ces jeunes sourds d'avoir une meilleure information de l'actualité. Mais pour le moment, il a été acté 5 000 euros à la place de 7 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Cette association fait de très belles choses avec l'Institut National des Jeunes Sourds. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXI - 2023 DSOL 44 - SUBVENTIONS (322 500 EUROS) POUR LE FONCTIONNEMENT DE 7 ACCUEILS DE JOUR PARISIENS GÉRÉS PAR 7 ASSOCIATIONS À DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE EXCLUSION - CONVENTION.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DSOL 44.

Mme NAZAN EROL : Cette délibération concerne une subvention de fonctionnement de 322 500 euros aux associations, notamment « Cœur du Cinq » et « La Moquette ». Je n'ai pas à redire toutes les activités que font « Cœur du Cinq » et « La Moquette » auprès des personnes en situation de besoin. Sachez que la subvention proposée est de 11 000 euros pour « Cœur du Cinq » et de 107 000 euros pour « La Moquette », qui fait travailler beaucoup plus de gens et qui permet aux personnes dans la précarité de pouvoir être accueillies pour la nuit.

Mme Florence BERTHOUT : C'est formidable. Il y a beaucoup de bénévoles à « Cœur du Cinq », qui va être l'un des partenaires privilégiés du festival « Quartier du Livre », puisqu'un numéro spécial de leur journal, « La cafetière », sera en lien avec le thème du prochain festival du « Quartier du Livre », que nous organisons du 31 mai au 7 juin 2023 sur le thème « Voyage, Voyages ». Nous sommes très fiers que les personnes accueillies puissent participer à ce festival. Avis favorable, j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII - 2023 DU 33 PLU - RÉVISION - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN sur la révision du PLU, l'approbation du bilan de la concertation et l'arrêt du projet.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, ce Plan Local d'Urbanisme, dit « bioclimatique », est lancé depuis maintenant deux ans et nous occupe depuis deux ans pour construire l'avenir de Paris avec des objectifs dont je vais vous donner quelques éléments. Les objectifs de la révision et la démarche de concertation du public reposent sur cinq grands desseins.

D'abord, le premier chapitre : « Paris, villa inclusive et solidaire ». Je cite : « Cet objectif contient également la volonté de lutter contre le sur-tourisme et de développer le quartier du quart d'heure ». Personnellement, je suis toujours dubitative quand on parle du « quartier du quart d'heure », parce que je constate, hélas, qu'à moins d'un quart d'heure de chez moi, il n'y a plus d'équipements publics. Par exemple, les postes disparaissent petit à petit. Il y a aussi moins d'écoles qu'avant et on sait qu'avec Affelnet, les algorithmes orientent nos enfants parfois loin de chez eux à la sortie de la classe de troisième. Je n'ai donc pas tout à fait la même définition du quartier du quart d'heure.

Le second chapitre : « Paris, ville au patrimoine et paysages préservés ». Je cite : « De même, la présence de la faune et de la flore doit être favorisée, tout comme la végétalisation des espaces libres. Cet objectif consacre la volonté de renforcer les protections patrimoniales ». Nous avons tous envie de trouver cela génial, sauf que dans la réalité, c'est l'inverse. Il y a des projets, notamment dans le 5e arrondissement ou dans des arrondissements limitrophes, qui nous choquent et qui vont à l'inverse de ce qui est annoncé. Mentionnons par exemple ce qui se passe sur la ZAC Austerlitz, où il est prévu une barre de 300 mètres de long et de 37 mètres de haut qui va évidemment à l'encontre du développement de la végétalisation et des espaces libres. Cela constituera un ICU, c'est-à-dire un îlot de chaleur urbain supplémentaire. Je parle aussi de la rue Larrey, qui passe d'un R+1 à un R+7, ce qui ne va pas du tout dans le bon sens. On peut également citer l'extension de l'Hôpital Curie ; nous sommes tous très heureux que l'hôpital Curie s'agrandisse, mais c'est aussi au prix de 6 ou 7 arbres abattus et de la démolition d'un très bel immeuble qui appartenait à l'IGN. C"est un immeuble de Roger-Henri EXPERT, un architecte connu et reconnu. Ce bâtiment va malheureusement disparaître. Je ne parle pas

de l'ESPCI, car je le réserve pour tout à l'heure. Que dire également des travaux prévus dans l'ancienne École Polytechnique ? Vous savez tous qu'il y a un magnifique tilleul, qui est peut-être d'ailleurs le seul arbre aussi majestueux sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, et qui est voué à l'abattage pour permettre une verrière énergivore à la place. Je constate donc que tous les projets contredisent ce qui est énoncé ici.

Le troisième chapitre : « Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ». Je cite : « L'augmentation des surfaces de pleine-terre, des lieux de respiration et de fraîcheur ainsi que la végétalisation et l'une des ambitions fortes de PLU ». J'aimerais vraiment y croire. Malheureusement, c'est exactement l'inverse qui se passe à l'ESPCI. Nous passons d'un bâtiment de 4 étages à un bâtiment de 8 étages. Plusieurs dizaines d'arbres ont été abattus de façon à renforcer la densification du site par un bâtiment appelé « bâtiment cœur ». Maintenant, nous avons un petit jardin avec 3 arbres sur dalle. Inutile de vous dire que cela n'a absolument pas le même aspect qu'avant et il y a plus cette circulation d'air ni cette homogénéité de ville horizontale, puisque ce bâtiment va dépasser dans le quartier.

Passons au quatrième chapitre : « Paris, ville attractive et productive ». Je cite : « L'objectif cherche à conforter la place de Paris comme grande capitale mondiale ». J'aimerais aussi y croire. Malheureusement, nous pouvons tous constater l'état des dégradations à Paris, que ce soit la saleté, dont nous sommes tous témoins, ou la dégradation du grand patrimoine, comme le Champ-de-Mars. Je ne vous fais pas de dessin, mais jamais un lieu aussi prisé et aussi connu a pu être dans un état aussi lamentable. Je parle également du patrimoine de proximité. Par exemple, la fontaine qui est à l'angle de la rue du Pot-de-Fer et de la rue Mouffetard est dans un état de dégradation avancée et taguée sur toutes ses faces. Voilà donc la grande capitale. Le problème, c'est que pour être une grande capitale mondiale, il faut d'abord être propre et surtout prendre soin de son patrimoine.

Cinquième et dernier chapitre : « Paris, ville actrice de la métropole ». Je cite : « La mise en œuvre de projets de dynamique partagée entre Paris et les autres territoires du patrimoine ». Effectivement, nous souhaiterions qu'il y ait un lien avec la Petite Ceinture. Mais je constate, comme vous sans doute, qu'il y a une très forte différence dès qu'on passe le périphérique entre l'entretien des villes de la Petite Ceinture et le cœur de Paris, et même le Paris limitrophe de la Petite Ceinture et du périphérique.

Voilà. Cinq bonnes intentions, mais malheureusement, je ne vois pas la réalisation et les projets être en conformité avec ces grands gestes urbains. Nous aurons l'occasion de pouvoir en reparler, puisque le PLU sera voté une première fois au Conseil de Paris début juin, puis il y aura des concertations ainsi qu'une enquête publique. Ce sera le moment de pouvoir à nouveau donner son avis et débattre sur ce qu'il serait possible de faire pour améliorer ce PLU.

Enfin, je souhaite aussi vous donner quelques autres exemples ici et là. Je ne vais pas conserver la parole trop longtemps, il y aurait tellement à dire sur ce PLU bioclimatique. Je vous ai néanmoins sélectionné quelques morceaux choisis. L'urbanisme bioclimatique est une méthode au service de la transition écologique du territoire. Nous sommes évidemment tous sensibilisés à la transition écologique et nous en avons parlé tout à l'heure avec les ailettes sur le bâtiment Sarrailh. Je cite : « L'urbanisme bioclimatique vise à concevoir la ville au service de la transition écologique, à la fois pour transformer et adapter l'existant et créer un cadre urbain inédit répondant aux enjeux de notre époque ». Pour résumer, cela signifie : comment rendre les bâtiments, notamment les logements, plus chauds l'hiver et plus frais l'été, et ce sans user de climatisation autonome ? Eh bien, il existe une façon simple. Elle n'est pas unique, mais c'est déjà un élément de réponse : c'est de ventiler les logements, ventiler les rues et ventiler les places. Et pour cela, il faut conserver les dents creuses, à savoir les bâtiments qui sont plus petits par rapport à d'autres dans une rue et qui permettent ainsi une ventilation lorsqu'il y a des courants d'air. De cette manière, l'air circule mieux dans la ville. Il ne faut donc pas combler ces dents creuses.

Autre morceau choisi : « Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines, valorise le grand paysage et une identité du quartier, la transformation du tissu urbain pour concilier préservation patrimoniale, transition écologique et inclusion sociale ». J'en reviens à la ville horizontale. Nous savons que nous avons une ville horizontale avec des toits en zinc qu'il faudra sans doute blanchir, ou en tout cas en atténuer l'aspect sombre afin qu'ils soient plus protecteurs lors des canicules. J'y oppose tout de suite les tours DUO, qui sont des aberrations dans une ville horizontale. Que penser de la Tour Triangle, dont les premiers travaux ont commencé et qui va évidemment dominer tout le 15e arrondissement ? Nous sommes loin de cette idée de préservation.

Autre phrase choisie : « Le grand paysage parisien est le vecteur d'une identité exceptionnelle connue dans le monde entier ». Nous sommes bien d'accord et c'est pour cela qu'il faut préserver. C'est pour cela qu'il faut faire attention sans pour autant figer la ville. Il faut faire attention aux gestes architecturaux. J'en reviens à Sarrailh. Attention aussi à ne pas trop préserver et à être dans une surenchère de préservation, parce que forcément, cela fera *de facto* reculer l'exigence du niveau de préservation. J'attire l'attention sur ce point, que je développerai au Conseil de Paris.

Autre problème que nous avons évoqué tout à l'heure très rapidement : l'implantation d'antennes sur les toits parisiens, en particulier les grandes antennes 5G, qui sont très épaisses et très hautes, notamment aux abords des monuments historiques. Il y en a dans le 5e arrondissement. Nous en avons déjà parlé et il y a beaucoup d'autres projets qui touchent le patrimoine.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais je ne vais pas garder trop longtemps la parole. Il y a encore deux éléments dont je souhaite vous parler. D'une part, les règles relatives aux logements, aux activités économiques et à l'équilibre habitat-emploi. C'est un sujet sur lequel nous sommes très sensibles pour préserver nos commerces, notamment nos commerces de proximité. Je peux vous assurer que tout est fait pour lutter contre les *dark stores* et les *dark kitchens* ; nous avons beaucoup lutté dans le 5e, de même que contre le développement des meublés touristiques. Le groupe « Changer Paris » fera des propositions dans ce sens lors du prochain PLU.

Mme Florence BERTHOUT : Chère collègue, pourriez-vous abréger, car d'autres élus souhaitent prendre la parole.

Mme Anne BIRABEN : Je fais le plus rapidement possible, mais il s'agit tout de même de deux ans de travail. Ce n'est pas rien.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne dis pas le contraire.

Mme Anne BIRABEN : Afin de protéger les cœurs d'îlots, le PLU bioclimatique impose que les constructions s'implantent en limite séparative et non plus au centre du terrain. Je ne vois pas en quoi cela protège les cœurs d'îlots végétalisés, puisque de toute façon, ils seront construits.

Pour conclure sur ce PLU - encore une fois, c'est quand même très important et c'est structurant pour la Ville de Paris - de notre point de vue, l'équilibre n'y est pas. Le PLU bioclimatique n'en a que le nom. Il y a trop de densifications, trop d'atteintes au patrimoine, trop peu de volonté de verdir la ville et une trop faible exigence en termes de qualité de vie. Pour nous, cette proposition de PLU bioclimatique ne nous convient pas. Je vous remercie de m'avoir longuement écouté.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Nous avons bien compris que vous proposiez un vote négatif sur le DU 33 PLU. Y a-t-il des prises de parole ? Marine ROSSET, puis Laurent AUDOUIN. Chacun pourra bien sûr s'exprimer.

Mme Marine ROSSET : Cela va être compliqué de tout reprendre et je ne vais pas m'y risquer.

Mme Florence BERTHOUT : Nous vous en remercions.

Mme Marine ROSSET : Madame BIRABEN, il y a un certain nombre de projets que vous contestez ou que vous ne souhaitez pas voir naître. Or, ce PLU doit justement être un outil qui permet de ne plus avoir ces projets que vous dénoncez. Il me semble curieux de vouloir voter contre un outil qui vous donne en quelque sorte raison, notamment le projet Austerlitz, que vous avez cité. La Mairie de Paris a, durant la dernière mandature, négocié avec l'État. Je le rappelle, c'est un projet de l'État. Et sans doute qu'avec un PLU plus contraignant, elle aurait eu des outils plus importants pour pouvoir contraindre les porteurs du projet. C'est ma première remarque.

Ma seconde remarque porte sur la ville du quart d'heure. Il y a une règle et vous la connaissez, enfin je l'espère. Lorsqu'on fait une sectorisation et quand Affelnet a été mis en place, que ce soit à pied ou en transport en commun, on ne peut pas être à plus d'une certaine distance. C'est 20 minutes pour les collèges et peut-être un petit peu plus pour les lycées. Je trouve intéressant que les lycéens puissent avoir accès à d'autres lycées

que ceux qui sont dans leur arrondissement. Vous le savez, je pense que c'est important et cette réforme a permis une certaine mixité sociale. Toutes les études le démontrent et sur ce sujet, cela vaut le coup d'aller un peu plus loin.

Mme Corinne GABADOU : Excusez-moi, Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Mais je vous en prie, interrompez-moi.

Mme Florence BERTHOUT : Chère, Corinne, nous allons laisser terminer Madame ROSSET. Et nous n'allons pas parler d'Affelnet, car ce n'est pas le PLU. Allons-y.

Mme Marine ROSSET : Un autre élément que vous avez évoqué est la possibilité d'enlever les tags. Ce n'est pas le but d'un PLU. Je voudrais insister sur le fait que la Mairie de Paris a énormément œuvré et a notamment permis, avec la Justice, que les personnes qui taguent soient poursuivies avec de fortes amendes. Cela n'était pas le cas auparavant et vous l'avez aussi suivi. Tout cela dissuade de taguer, mais encore une fois, cette action n'a rien à voir avec le PLU.

Pour revenir au PLU, je voudrais noter deux choses qui me semblent importantes dans notre arrondissement. Vous êtes animatrice de la Commission d'attribution de logements et vous connaissez le nombre de dossiers de logements que nous recevons chaque mois, le nombre de personnes qui nous interpellent et le besoin existant, y compris dans le 5e arrondissement. Des efforts sont faits pour que des logements sociaux puissent être construits - je parle du 5e arrondissement, mais pas seulement. On note dans le PLU la volonté qu'il puisse y avoir des zones d'hyper-déficit de logements sociaux qui imposeront la réalisation de 50 % de logements sociaux dans tout projet de construction de logements privés. Il y a également dans ce nouveau PLU l'intégration du dispositif du bail réel solidaire. Ce sont des outils qui vont réellement permettre d'aller plus loin et de réaliser l'objectif de la Mairie de Paris d'avoir 35 % de logements sociaux d'ici 2030.

Dernier point important pour le 5e arrondissement : les commerces culturels seront davantage protégés. Les linéaires de commerce également. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de votre vœu qui a été déposé, je ne vais donc pas plus loin.

Enfin, vous avez évoqué la transition énergétique. Peut-être que Laurent en parlera davantage et mieux que moi, mais le PLU impose d'aller plus loin que la réglementation thermique nationale. C'est aussi une bonne nouvelle.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement pour ce PLU.

Mme Florence BERTHOUT : Laurent AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Merci. Je vais partir sur le même axe que Madame ROSSET. Ce n'est pas parce que des actions présentes et passées ne correspondaient pas aux idéaux qui sont développés dans ce PLU qu'il faut pour autant en déduire que le texte en question n'est pas non seulement une amélioration, mais une véritable, j'oserais dire, révolution dans la manière d'appréhender l'urbanisme à Paris. Les axes changent, les grands principes changent, la vision de la ville change. Nous nous sommes souvent rejoints pour critiquer certains projets qui, ces dernières années, portaient encore la marque du passé. Il n'en reste pas moins, comme Madame ROSSET l'a très bien expliqué, que de tels projets seraient impossibles à mener si ce nouveau PLU était déjà en œuvre. Il faut donc au contraire se hâter d'en faire une réalité. En conséquence, et tout en ne manquant pas de souligner tout ce qui a pu être raté par le passé, j'espère que, *in fine*, vous ne manquerez pas de voter ce texte. Ou alors, il faudra nous expliquer ce que vous, vous écririez pour créer les contraintes qui permettent de préparer Paris à l'avenir. Et l'avenir, ce sont des canicules pouvant aller jusqu'à 50°C, comme un de mes camarades l'a bien documenté il y a quelques semaines

Juste pour citer quelques mesures très emblématiques, ce nouveau PLU signe la fin des tours à Paris. Le plafond de 37 mètres ne souffrira plus aucune dérogation. Encore une fois, et je suis le premier à le déplorer, certains coûts partis semblent l'être. Nous allons donc malheureusement être obligés de faire avec. Nous l'avons amplement critiqué, mais nous parlons de l'avenir, Madame BIRABEN. Nous essayons de dessiner un avenir, si possible ensemble. Les espaces de pleine-terre à préserver sont sanctuarisés. Il y a eu un travail considérable, y

compris dans cet arrondissement, pour répertorier les espaces verts à protéger. Tout un ensemble de gestes très concrets, très pratiques, qui changent la manière d'appréhender la ville, de la faire évoluer et d'y construire. Au final, si l'on peut reprocher quelque chose à ce PLU, c'est peut-être d'être parisien et son pendant métropolitain en quelque sorte, le PADD, n'est sans doute pas encore aussi ambitieux et surtout pas tout à fait opposable. On voit encore des opérations qui se montent à l'encontre des propositions de ce document. La vraie question qui demeure est : comment mieux raccorder Paris à sa périphérie ? On ne peut plus penser Paris dans les frontières du périphérique. Ce n'est pas possible.

Mais en termes de dessin urbanistique ce PLU qui, il faut le rappeler, est issu de deux ans de concertation. De véritables concertations, avec des recueils de propositions et un travail d'assimilation au cours duquel nous sommes revenus vers les Parisiens pour offrir des outils très avancés et permettre de parler de Paris en général, mais aussi de ce qu'on vit en bas de chez soi. Tout ce travail a été très bien intégré ; il n'y a pas de propositions ayant été écartées d'un revers de main comme cela a pu être le cas, par exemple, pour la Convention sur le climat. C'est un très bon texte et je pense que sur ce genre de document, qui dessine la ville pour les décennies à venir, nous pourrions faire un peu moins de politiques politiciennes et nous retrouver sur les orientations. Cela n'impose pas d'être d'accord sur tout, mais au moins de se retrouver sur les grandes orientations qui sont l'objet de ce document.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je voudrais apporter une petite précision avant de céder la parole à Monsieur le Premier Adjoint, qui l'a demandé. Je souhaite rappeler que le travail pour répertorier les espaces verts a été fait par votre Serviteur. Vous avez d'ailleurs voté la préservation des espaces à l'unanimité lors de la précédente révision du PLU. Les espaces verts à protéger ont fait l'objet d'un vœu que je vous avais présenté. La Ville en a rajouté quelques-uns et c'est tant mieux. La Ville a dû en rajouter trois par rapport à tous ceux que j'ai proposés après avoir regardé ce qui pouvait être protégé. Ce travail a été fait. Je le dis, parce que nous avons perdu énormément de temps, alors que ce vœu avait été adopté à l'unanimité ici, en Conseil d'arrondissement, et que la Ville de Paris, lors de la précédente révision du PLU, a refusé de protéger les espaces verts dont nous avions dressé la liste et que vous avez bien voulu adopter. Je laisse la parole à Édouard CIVEL.

M. Édouard CIVEL : Je vais essayer d'être bref. J'ai trois points à faire sur ce PLU.

Le premier point est celui de la concertation que vous louez, Monsieur AUDOUIN. En matière de concertation, la stratégie de la Ville de Paris est pour moi de l'offuscation. L'offuscation est une tactique qui est mise en œuvre en mettant un petit peu partout, un petit peu dans tous les sens, avec des niveaux d'accès à l'information qui sont très variables et qui, en fait, obscurcissent totalement le message. Certes, il y a eu des rendez-vous que nous avons organisés en Mairie pour la consultation du PLU. J'y ai participé et, à chaque fois, il y avait une dizaine d'habitants du 5e arrondissement qui étaient mobilisés. Le problème, c'est que lorsqu'on annonce aux habitants de 5e que nous allons faire une concertation sur le PLU, on leur dit en même temps qu'il faudra qu'ils se prononcent sur le stationnement ou sur le budget participatif. Ce sont des modalités différentes. On leur dit aussi qu'ils pourront voter en ligne pour le budget, mais qu'il faudra se déplacer physiquement pour les trottinettes. Concernant les concertations qui sont menées par la Ville de Paris, je trouve qu'il n'y a pas de méthode ; elles sont toutes mises en place en même temps dans une espèce de gloubi-boulga. Au final, on n'y comprend plus rien. En conséquence, il y a au final très peu de participants sur ces concertations mises en place par la Ville. Sur un sujet aussi structurant le PLU, personnellement, je pense qu'il faut avoir le courage de dire : « Pendant six mois, on se concentre sur cet unique sujet », avec un calendrier de réunions publiques beaucoup plus largement mis en œuvre, beaucoup plus clair auprès des habitants. Voilà pour le premier point et cette stratégie d'offuscation sur la concertation, qui ne m'a absolument pas convaincu.

Le second point est un problème politique. Je ne vais pas rentrer dans les détails du PLU ; c'est un document très lourd de plusieurs centaines de pages et nous avons eu une semaine et demie pour essayer de le consulter *via* une clé USB fournie par la ville de Paris. Ce problème politique, c'est que vous ne savez pas si vous voulez densifier ou dédensifier la ville. Vous ne savez pas ce que vous voulez faire. Le problème politique que vous avez, c'est qu'en réalité, vous avez une majorité au Conseil de Paris qui n'est pas d'accord. Les écologistes veulent dédensifier la ville et faire des espaces de respiration et les communistes veulent faire du logement social et beaucoup plus de logements - et donc densifier la ville. Avec ce PLU, on s'aperçoit que vous n'êtes pas capables de trancher entre ces deux tensions. Malheureusement, cela finit un peu en eau de boudin, vous me passerez l'expression.

Un dernier élément concernant l'engagement sur les hauteurs, beaucoup trop faible dans ce qui est proposé dans le PLU. Et cela permettra toujours au Conseil de Paris, par un vote du Conseil de Paris, de contourner ce règlement et donc de faire à nouveau des projets comme la Tour Triangle. Il y a de bonnes directions, je ne dis pas le contraire, mais je trouve que nous finissons en demi-teinte sur un projet qui aurait pu être beaucoup plus structurant pour notre belle ville. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? J'ajoute que sur un document d'une telle importance, nous avons eu moins de deux semaines pour étudier le PLU dans sa version définitive. Je dis bien moins de deux semaines. Pour un document de cette importance, c'est un travail titanesque. Cher Philippe BOUCHET ?

M. Philippe BOUCHET : Tout à fait. J'ai reçu, comme tout le monde, une clé USB, qui d'ailleurs ne fonctionne pas sur mon ordinateur de la Mairie, puisque les pare-feu m'empêchent de l'ouvrir. Il est possible de les avoir en ligne, mais cela prend du temps et c'est très compliqué d'étudier plus de 5 000 pages en 15 jours.

Je souhaite revenir sur deux points qui ont été évoqués par mes deux collègues. Monsieur AUDOUIN, nous a parlé d'orientation générale, d'objectifs, de concertation constructive sur les sujets. Effectivement, je crois qu'il est important d'avoir des orientations et d'avoir des objectifs. Notre collègue Édouard CIVEL nous a quant à lui parlé de la question de la densité. C'est un vrai sujet. Quelles concertations ont été mises en place sur la densité ? Mais avant de répondre à cette question, les chiffres sont importants et on n'en parle jamais lorsqu'on évoque la question de densité. Paris, ce sont 22 000 habitants au kilomètre carré. C'est l'équivalent d'une ville comme Shanghai. C'est la moitié de ce chiffre pour Tokyo. Pour Berlin ou Londres, c'est entre 7 000 et 8 000 habitants au kilomètre carré. Qu'on ne se trompe pas. Effectivement, Paris est plus petit, mais quand on regarde au-delà de Paris, on retrouve aussi ces types de concentration dans les villes proches comme Montrouge. Toute la Petite ceinture et aussi autour de 22 000 habitants au kilomètre carré, parfois plus, en termes de concentration. Cela représente le double des grandes villes comparables comme New York. La densité est donc un vrai sujet. Cela implique du béton, cela implique du logement, cela implique toute une partie de l'artificialisation des sols. Tout ceci est très important. Or, que nous dit-on sur ces sujets ? Nous avons eu une réunion à la Mairie et des personnes de la Mairie centrale sont venues nous parler de ces sujets et plusieurs personnes ont posé cette question. Je l'ai posée avec eux et on nous a répondu que l'objectif était de densifier. Alors, pourquoi va-t-on densifier ? Cela paraît un peu étrange. On nous a répondu que densifier allait permettre d'être dans le quart d'heure. Il faut être très proche, donc il faut être dense. On nous a aussi expliqué que cela allait réduire les transports et améliorer la culture. J'aimerais bien savoir ce que la culture à avoir là-dedans. N'y a-t-il pas de culture à Berlin, à Londres ou ailleurs ? Sur ce sujet, on nous raconte des histoires. On veut simplement densifier. Les réponses étaient très claires et pas du tout évasives. Mais ce qui serait beaucoup plus clair, ce serait de donner un chiffre. En 2030-2035, à quel chiffre veut-on arriver ? Veut-on arriver à 30 000 habitants au kilomètre carré habitants au kilomètre carré, comme à Dacca au Bangladesh ? Veut-on arriver à 40 000 habitants au kilomètre carré, comme à Manille ? Puisqu'on parle d'objectif, quel est le chiffre ? Nous n'en avons pas. On a juste l'idée de densifier à outrance la ville de Paris, ce qui a un impact sur tout le reste. Dès que vous commencez à densifier, vous avez un impact, notamment sur l'aspect écologique, la vie des gens et les échanges qu'ils peuvent avoir. Je regrette de le dire, mais il n'y a pas eu véritablement de concertation sur le sujet. Cela a été un prédonné dès le début sur le futur de Paris. Paris sera plus dense dans le futur qu'il l'est aujourd'hui.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Pierre Casanova ?

M. Pierre CASANOVA : Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit. Le problème n°1 est la question de la densité. Ce problème est double. Tout d'abord, si on posait la question aux Parisiens en leur exposant clairement le problème, je pense que, dans leur très grande majorité, ils ne seraient pas favorables à une augmentation de la densité. Et ce pour une raison très simple : ils se rendent très bien compte en prenant le métro que quand les wagons sont pleins, ce n'est pas la même chose que lorsqu'il y a moins de monde. C'est la même chose pour le bus, c'est la même chose pour les trottoirs. Quand en plus de cela, nous sommes dans un pays qui a un flux touristique d'environ 80 000 000 personnes par an, la densité est vécue par les Parisiens et elle est beaucoup plus lourde que celle des habitants de Shanghai, qui n'a pas la même masse touristique.

Concrètement, qu'est-ce que l'augmentation de la densité implique dans un pays qui est en outre virtuellement en faillite budgétaire ? Cela implique une dégradation des services publics. Parce qu'à service public constant, si vous augmentez le nombre de personnes qui vivent dans votre rue, cela implique que le service public est dégradé. Pour des gens qui ont toute la journée à la bouche le service public, le progrès social et la justice sociale, imposer aux gens, sans une vraie consultation, d'être plus nombreux dans des conditions de vie dégradées, c'est un peu limite. Vous voulez savoir si ce que je dis est vrai ou si ce n'est qu'un discours ? Regardez la propreté de Paris. Regardez les incivilités. Regardez la violence. Regardez les rapports humains. Toute la journée, nous sommes saisis par des gens qui habitent la même rue, qui sont dans le même immeuble. Est-ce que vous trouvez que la densification de leur mode de vie a conduit les Parisiens à être plus pacifiques, plus heureux et plus propres ? Ce n'est pas ce que l'on constate. Ce qu'on voit, c'est une dégradation des mœurs.

Par ailleurs, s'il y avait eu un tout petit peu de vision dans cette majorité municipale, si le plafond avait été - pardonnez-moi l'expression - un peu moins bas, on aurait alors réfléchi à la bonne direction. La bonne direction, ce n'est ni de monter la taille des immeubles, car c'est aussi l'ambition de ce projet de PLU d'augmenter la taille de beaucoup d'immeubles, ni de combler les dents creuses. Ne croyez pas que nous ne l'avons pas vu. La bonne direction, c'est de penser la ville à l'horizontale et pas du tout la verticale. La particularité de Paris est d'avoir l'une des plus petites superficies parmi les capitales d'Europe. Si Madame HIDALGO sortait quelques secondes de la politique partisane et de l'esprit sectaire, elle se demanderait pourquoi Paris doit rester aussi petit comparée à Londres, à Berlin, à Rome ou à Madrid. Elle se demanderait si, au lieu de refuser toute concertation et de mal les traiter, elle ne ferait pas mieux d'aller voir les mairies limitrophes et leur proposer ce que nous, au centre, nous proposons depuis des années. Mais il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. Pendant 20 ans, elle a été contre la police municipale. Puis, un matin, elle s'est réveillée en étant pour. Peut-être fera-t-elle la même chose avec cette proposition ? En tout cas, je le souhaite. Si un jour elle se dit que Paris est trop petit et qu'il faut construire, il faudra chercher des zones où on peut loger des gens sans qu'il y ait une sur-densification. Il faudra alors regarder la Petite Ceinture et la Grande Ceinture et proposer à ces municipalités, comme on a pu voir dans d'autres régions de France, des fusions de municipalités. Est-ce que personnellement, cela troublerait mon mode de vie et mon identité de parisien qu'il y ait un 21e, un 22e et un 23e arrondissement ? Pas du tout.

Un dernier point sur la ville à un quart d'heure. Je suis d'accord et c'est également pour cela que le centre, ainsi que beaucoup de personnes engagées en politique dans le 5e arrondissement depuis très longtemps, proposent que priorité soit donnée dans la location des logements sociaux aux gens du quartier. Je vous donne un exemple. Vous êtes père de famille dans un logement social et votre enfant prend son autonomie. Il serait logique qu'il soit prioritaire afin de pouvoir rendre visite à ses parents les week-ends. Quand tout le monde vit dans le même arrondissement, cela permet une cellule familiale plus forte. Cela veut dire que les seniors ont autour d'eux des petits-enfants ou des enfants qui sont dans le même arrondissement. C'est une vieille revendication et nous trouvons malheureux que la Mairie de Paris favorise des implantations dans nos logements sociaux de gens qui vivent parfois à des kilomètres et qui devront retourner voir tous les week-ends leur famille à 15 kilomètres, alors que les habitants du 5e arrondissement qui demandent un logement social - et qui donc pourraient rester dans ce fameux quart d'heure - sont très souvent refusés. C'est comme s'il y avait une défaveur des habitants du 5e et ce n'est pas normal.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Est-ce que tout le monde a pris la parole ? Allez-y.

Mme Nazan EROL : Concernant ce PLU de 5 000 pages pour lequel nous avons eu juste 15 jours pour savoir ce qu'il fallait en faire, je veux simplement évoquer le fait qu'on donne encore une fois la part belle au logement tout en sachant qu'entre 2006 et 2022, 3 000 000 m² ont été construits. Paradoxalement, des dizaines de milliers de personnes quittent Paris. C'est un paradoxe et je ne sais pas par quelle baguette magique on va pouvoir les faire revenir. Parallèlement, pour justement continuer à créer du logement social, on est en train de parler de changer les bureaux, notamment sous prétexte de télétravail, en logements. Il y a un moment donné où il faut savoir où l'on va. Il faut aussi veiller à ce que Paris reste quand même une ville attractive et économique, même si nous ne demandons pas non plus à ce que tout Paris devienne La Défense. Je souhaitais souligner le paradoxe qu'on peut avoir : entre 2006 à 2020, on a créé 3 000 000 m² constructibles et à côté de ça, vous avez des dizaines de milliers de personnes qui fuient Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais être très brève, car il y aura, je l'espère, de longs débats publics et au Conseil de Paris. Il y a un dicton qui dit : « On ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens ». Et je crois que c'est ce qu'il se passe. Mes collègues l'ont bien résumé. Tout n'est pas négatif, il y a des choses intéressantes. Personnellement, je me réjouis par exemple que les parcelles vertes ou susceptibles d'être végétalisées dans le 5e soient protégées, comme je n'ai eu de cesse de le demander. On m'a donné gain de cause et c'est tant mieux. Il y a également des avancées qui sont réalisées en matière de protection du commerce de proximité. L'outil est largement insuffisant, mais on note tout de même quelques avancées avec une interdiction à la clé des *dark stores* dans le 5e et je crois y être pour beaucoup sur le fait que pas un seul n'a été créé. Cela m'a pris des heures, des demi-journées entières. Et comme nous n'avions pas d'outils, ni de la part de l'État ni de la part de la Ville, il a fallu inventer, pardonnez-moi l'expression, des usines à gaz pour que les *dark stores* ne s'implantent pas. Il a fallu s'adresser aux copropriétaires et imaginer des projets d'aménagement au pied des lieux où ils voulaient nous mettre des *dark stores*. Au final, nous avons réussi à ne pas en avoir un seul.

Je trouve que Philippe BOUCHET a très bien résumé la problématique. Le point de départ, c'est avoir un objectif. On peut être d'accord ou pas d'accord, mais quel est l'objectif de densification ? Parce que ça démarre par là. Est-ce qu'on veut effectivement en rester à 22 000 habitants au mètre carré ? De mon point de vue, il ne faut pas aller au-delà. À un moment donné, on ne peut plus. Il faut avoir l'honnêteté de dire qu'on ne peut pas à la fois vouloir dédensifier la ville et poursuivre une politique d'hyper-densification, comme l'a rappelé Édouard CIBEL. Parce que c'est quand même ce qui se passe. Il faut régler cette affaire et ensuite fixer des objectifs en matière de logements et en matière de commerces de proximité.

Une petite précision sur le logement. Concernant le 5e arrondissement, c'est notre chance et c'est peut-être aussi notre faiblesse pour accueillir des familles, mais nous avons la particularité d'avoir ce patrimoine extraordinaire dont une partie est protégée. Il faut arrêter de laisser imaginer que l'on va pouvoir construire des centaines de logements familiaux dans le 5e arrondissement. Il va y avoir les studios du côté de la Barre Cassan pour les étudiants. On connaît parfaitement les emprises. La grosse emprise qu'il nous reste, il n'en reste pas des milliers mes chers amis, c'est la pharmacie centrale de la PH-HP. Il y a aussi celle dépendant de la Préfecture de Police, qui est sur le boulevard de l'Hôpital. Si vous connaissez d'autres emprises, faites-nous les remonter, parce que personnellement, je n'en connais pas d'autres. Nous avons pourtant regardé partout où nous pouvions aménager des logements. Qu'est-ce qui s'offre à nous ? Qu'à un moment donné, ces emprises permettent de faire du logement. La deuxième possibilité, à laquelle je ne suis pas du tout favorable, est de transformer des logements privés en logements sociaux. Ce n'est pas parce que tout d'un coup, vous décidez de transformer en logement social un immeuble haussmannien privé que vous allez réduire le coût du logement. Au contraire, vous ne faites simplement qu'augmenter de manière vertigineuse les opérations d'achat qui restent portées par des bailleurs sociaux, lesquels disposent alors d'une capacité d'investissement réduite pour rénover le logement social. J'ai été membre du Conseil d'Administration de Paris Habitat pendant trois ou quatre ans et je n'ai cessé de voir cela. Que faisait-on pour avoir la paix ? On votait des programmes de réhabilitation, comme celui de l'ensemble Censier Santeuil Geoffroy-Saint-Hilaire ou celui de Larrey. Nous en avons voté d'autres et on attend toujours que cela avance. Parce que la réalité, chers amis, c'est qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses. Il faut arrêter de raconter des histoires aux Parisiens. Quand un bailleur social a 100 000 000 euros ou 50 000 000 euros, s'il dépense les trois quarts pour acheter des immeubles privés qui, d'ailleurs, sont occupés par des locataires ou par des propriétaires, pour en faire à terme du logement social, il a obéré sa capacité d'investissement pour créer du logement là où il y a vraiment des emprises libres, et surtout il a beaucoup moins d'argent pour réhabiliter - par exemple mettre aux normes énergétiques - les logements sociaux. Ce que je dis n'est pas politicien, c'est purement comptable.

Pour résumer, on ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens. Ce PLU ne gère pas la question des choix. Décider c'est choisir et c'est aussi, par définition, renoncer. Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce texte. Nous verrons ultérieurement s'il est amendé, mais il ne donne pas satisfaction à l'heure actuelle. Benjamin ?

M. Benjamin ISARE : Juste une question sur les *dark stores*. Madame BIRABEN n'avait pas l'air d'être tout à fait d'accord. J'aimerais qu'elle puisse porter à notre connaissance les éléments dont elle dispose.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas revenir sur les *dark stores*. De toute façon, ils vont être interdits dans le pays et c'est plutôt bien, je crois. Non ?

Mme Marine ROSSET : D'autant que la Ville de Paris a eu un rôle important au niveau de l'État.

Mme Florence BERTHOUT : Je disais juste que si nous n'en avons pas eu dans le 5e, c'est parce que nous avons contourné les choses. Passons au vote. Avis favorable : 3. Je vous remercie.

Le PLU recueille 3 avis favorables.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, M. AUDOUIN)
Contre : 11

XXIII - 2023 DU 68 - DÉNOMINATION PLACE CLAUDE SAUTET (5E).

Mme Florence BERTHOUT : C'est une délibération ? Oui ? Alors, allons-y.

M. Pierre CASANOVA : Comme vous le savez, Claude SAUTET a réalisé des films importants dans les années 1970 sur les inquiétudes de la bourgeoisie plutôt masculine, avec un bourgeois mâle au bord de la crise de nerfs. Tout cela avec des grands succès et des grands acteurs : PICCOLI, SCHNEIDER, MONTAND.

Mme Florence BERTHOUT : Romy SCHNEIDER n'était pas vraiment un homme.

M. Pierre CASANOVA : Nous pourrons reparler du personnage de la femme chez Claude SAUTET, qui a également été dialoguiste et scénariste pour d'autres que lui, notamment pour un film tout à fait remarquable, Borsalino, en 1973, qui réunit la France de Jean-Paul BELMONDO et la France d'Alain DELON. Un film qui n'a pas plu à tout le monde, mais qui avait bien des talents et qui a été un grand succès populaire. La famille nous propose de donner son nom à une place qui se trouverait au carrefour des rues de Bazeilles, la rue Monge, la rue Claude Bernard et l'avenue des Gobelins.

Si mon propos n'était pas assez clair, imaginez-vous tout simplement la place Georges MOUSTAKI : elle serait dans l'axe. On passerait donc de l'apôtre de la révolution permanente, car vous savez que Monsieur MOUSTAKI était un grand soutien de la ligue révolutionnaire, au cinéaste de la bourgeoisie harassée par les impôts, le divorce et les incidents de carrière. Voilà une belle synthèse nationale, comme aurait dit BONAPARTE. Nous passerions donc du trotskisme à la prospérité pompidolienne en cent pas, ce qui symboliserait un raccourci de l'Histoire de France, outre l'amitié ou l'indifférence qu'on peut avoir pour le cinéma de Claude SAUTET. Je dis cela parce que Florence BERTHOUT et moi-même avons eu une discussion avant ce Conseil. Cela n'a pas de pertinence, mais je souhaitais tout de même en parler. Nous vous proposons, mes chers collègues, d'approuver avec toute la chaleur qu'il mérite Claude SAUTET et la place qui sera donnée à sa mémoire.

Mme Florence BERTHOUT : Preuve que je ne suis pas sectaire, c'est moi qui ai proposé de dénommer, et je ne le regrette pas, la place Georges MOUSTAKI, qui était un immense poète. La famille a souhaité nommer cette place Claude SAUTET parce que, semble-t-il, il se promenait très souvent du côté des Gobelins. A titre personnel, je ne me vois pas m'y opposer. En même temps, il s'agit d'un grand cinéaste. La place sera devant la pharmacie à l'angle de Bazeilles ; c'est une petite placette et cela ne devrait pas changer l'ordre des numéros et les adresses. Avis favorable ? Je vous en remercie, après cette présentation théâtrale et inattendue de Monsieur le Conseiller de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV - 2023 DVD 13 - STATIONNEMENT DE SURFACE : ÉCARTEMENT DU DROIT D'OPPOSITION.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DVD 19 avec Edouard CIVEL.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. La DVD 13 concerne l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles de stationnement. Maintenant que la collecte est automatisée pour le stationnement dans les rues de la capitale, avec des fourgonnettes qui vont passer et qui vont lire automatiquement les plaques d'immatriculation, il s'agit de permettre cette collecte et cet appariement des données avec les données qui peuvent être connues en centrale sur les tickets de stationnement qui ont été

émis. Par exemple, si vous êtes une personne handicapée, on va pouvoir enregistrer votre plaque d'immatriculation comme étant une voiture pour personne handicapée ayant droit au stationnement dans la ville de Paris - et donc au stationnement à titre gracieux. Cela permettra d'éviter l'envoi automatique d'une contravention et la personne handicapée n'aura pas besoin de faire un recours. Autre exemple : en cas de dépassement de l'horaire de stationnement, cela évitera de recevoir deux amendes au cours des six heures d'affilée.

Il existe des limites sur la collecte automatisée des infractions au stationnement. Un certain nombre de recours ont été posés par les habitants. Je pense que ce dispositif va pouvoir en partie aider à la résolution de ce genre de problème en ayant une numérisation et une automatisation des données.

Personnellement, je me réjouis quand la Ville de Paris s'empare des possibilités du numérique et de l'automatisation d'un certain nombre de choses. Néanmoins, il faudra bien s'assurer que cela soit fait avec prudence sur le contrôle des amendes qui sont fixées aujourd'hui.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Alexandre BARRAT ?

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire. Je souhaitais réagir et aussi faire une explication de vote sur cette délibération. L'idée d'autoriser la lecture automatisée des plaques d'immatriculation, puisque c'est ce dont nous parlons, la fameuse LAPI, pourquoi pas, si cela sert l'efficacité du dispositif et en l'occurrence la lutte contre le stationnement gênant ou interdit. Malheureusement, le dispositif ne marche pas si bien que cela, compte tenu des chiffres que je vais partager avec vous. Je ne vais pas vous assommer et vous donnerai seulement deux chiffres qui proviennent d'une délibération exposée en 2022 par la Ville de Paris. Tout d'abord, une augmentation de 183 %, donc quasiment un triplement, du nombre de recours en 2021 par rapport à 2020 ou 2019, soit la période pré-Covid. Je peux comprendre qu'il y ait une plus grande efficacité au niveau de la capacité à mettre des amendes, mais cela souligne également énormément de faux positifs. Je note que cela ne marche pas si bien que cela, puisqu'il y a trois fois plus de recours depuis la généralisation du dispositif, qui date de mars 2021. Il y a donc eu un triplement des recours dès la première année. Deuxième chiffre que je voulais vous donner : l'instauration du système LAPI s'est traduite par une dégradation de la qualité de contrôle avec des problèmes liés au ticket HANDI et une hausse du taux de recours de 61 %.

De même qu'Édouard CIVEL, je me réjouis lorsque la numérisation et l'automatisation sont utilisées à bon escient. Dans ce cas, les résultats sont mitigés. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, puisque les résultats sont en demi-teinte.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Oui ?

Mme Nazan EROL : On sait pertinemment que ces voitures vont juste prendre en photo la plaque d'immatriculation, mais qu'elles ne sont pas en capacité de vérifier 90 centimètres au-dessus sur les pare-brises que les personnes ont bien la carte handicapée posée sur le tableau de bord. Les gens sont obligés de faire ce qu'on appelle un RAPO. Il y a deux RAPO : un pour les particuliers et un pour les commerçants. Cela représente environ 7 à 8 pages de documents à remplir sur internet pour recevoir un mail. A la suite de ce mail, au bout d'un mois, vous avez une réponse indiquant que vous aviez effectivement posé la carte correctement. Ces FPS, les forfaits post-stationnement, ne servent à rien pour les personnes en situation de handicap. Les amendes de notre époque ne servent strictement à rien, puisqu'au bout d'un mois vous avez gain de cause, mais après avoir été obligés de remplir 7 à 8 pages de documents sur internet. Je vous épargne la pollution numérique engendrée et l'empreinte carbone.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Que le système soit perfectible dans son exécution, je n'en disconviens pas. Qu'il y ait des trous dans la raquette, je n'en disconviens pas davantage. Mais ce dont il est question ici, c'est exclusivement d'écarter la possibilité pour des personnes de mauvaise foi d'invoquer ce droit d'opposition à la collecte des données. Il s'agit de les priver de la possibilité de le faire. En fait, quand vous citez, Monsieur BARRAT, une hausse nombre de recours et le cas des personnes handicapées, on constate en effet qu'il y a un problème technique, que quelque chose dysfonctionne. D'ailleurs, le traitement de ces recours est parfois beaucoup trop long. J'ai pu le constater. Il est vrai que le dispositif est certainement améliorable. Quant à

l'autre chiffre que vous citez, le triplement des recours, il s'agit de recours que je qualifierais de très largement abusifs. Quelques avocats bien inspirés ont vu la petite faille juridique autour du RGPD et s'en saisissent pour tenter d'attaquer des amendes qui étaient parfaitement valables et parfaitement justifiées. Il est donc nécessaire de fermer cette porte, ce qui ne nous empêche pas de travailler à une application plus fine et notamment à un traitement plus rapide des recours pour les personnes qui sont, elles, de bonne foi, car il y en a, évidemment.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je propose que nous passions au vote, parce que nous avions pris un bon train au début, mais depuis plusieurs délibérations nous perdons le rythme. Alexandre BARRAT a bien résumé les réserves que l'on peut avoir. Je propose qu'on passe au vote. Avis favorable ? 9. Abstentions ? 5.

9 avis favorables et 5 abstentions pour cette délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 9
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir (Mmes BIRABEN, EROL, GABADOU et M. BOUCHET, BARRAT)

XXV - 2023 DVD 56 - PLAN VÉLO 2021 - 2026 AUTORISATION DE SIGNATURE DE 9 CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LA RÉGION IDF RELATIVE À DES SUBVENTIONS POUR PLUSIEURS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (MONTANT 8 354 100 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DVD 56, toujours avec Monsieur le Premier Adjoint.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'une autorisation pour une convention financière avec la région Île-de-France pour le financement d'infrastructures cyclables. Le montant total de 8 000 000 euros, mais en ce qui nous concerne, le montant est de 600 000 euros. Cela engage le réaménagement qui a lieu actuellement et qui n'est malheureusement pas encore terminé entre la rue Soufflot et le boulevard de Port-Royal.

Il y a eu de nombreuses discussions sur cet aménagement cyclable et de lourdes négociations. Cela dit, si je peux me permettre un mot, je comprends un peu mieux pourquoi la Ville était tant allante sur des dépenses de certains élargissements de trottoirs qui nous semblaient un peu inutiles, avec des coûts dispendieux de plus de 100 000 euros. Nous nous demandions un peu pourquoi. Je comprends désormais que c'est parce que la Région paie une bonne partie. Toutefois, globalement, cet aménagement était nécessaire et utile. Je vous propose donc de voter pour cette délibération qui nous permet de récupérer 60 % d'investissement par les subventions de la Région.

Mme Florence BERTHOUT : Je précise que cet aménagement se situe uniquement entre Soufflot et Port-Royal.

M. Laurent AUDOUIN : Vous avez raison, Madame la Maire. Cependant, il y a aussi le boulevard Saint-Michel qui nous concerne passablement. Certes, l'aménagement est côté 6e arrondissement, puisque c'est le trottoir ouest du boulevard, mais c'est un aménagement absolument majeur et je me réjouis de voir le réseau RER Vélo qui émerge maintenant sur un rythme très soutenu. La promesse est tenue.

Mme Florence BERTHOUT : La question est surtout d'avoir un bel aménagement qui donne satisfaction au plus grand nombre de personnes. Et je crois franchement que c'est le cas. Nous travaillons beaucoup sur cette partie, parce que c'est tout de même très compliqué. Je n'irais pas plus dans le détail, mais il y a par exemple le problème des pavés sciés qui sont mal posés et qui ne sont pas protégés. Je vous passe la station Velib, dont nous avons acté le placement il y a un an, et qui n'est toujours pas installée. On pourrait y passer des heures. Et comme j'ai promis à Pierre CASANOVA que nous essayerions de terminer vers 20h00, j'en resterai là. Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVI - 2023 DAE 19 - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC EAU DE PARIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RAFRAÎCHISSEMENT DANS LES ZONES D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE (550 000 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : Rapidement, la DAE 19, cher Édouard CIVEL. Il s'agit d'une convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique. Je dois vous déclarer avec humilité que je suis incapable de vous dire de quoi il s'agit très précisément. Peut-être que quelqu'un autour de cette table pourra nous le dire.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de mettre en place un certain nombre de fontaines « Mât Source », le nouveau format des fontaines d'Eau de Paris. Il s'agit d'en mettre en place sur un certain nombre de localisations dans la ville et nous en avons une qui serait prévue dans le 5e arrondissement. Dans la délibération elle-même, la localisation de cette future fontaine n'est pas tranchée, puisque ce sera le Jardin des Plantes, vers le Pont d'Austerlitz ou vers l'entrée côté Mosquée de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : La localisation est la seule chose qui soit tranchée, car j'ai demandé très explicitement, pardon Monsieur le Premier Adjoint, à ce qu'il n'y ait surtout pas une fontaine à eau près de la Mosquée, en accord avec Monsieur le Recteur. Tout simplement pour qu'il n'y ait pas d'ablutions à l'extérieur de la Grande Mosquée, qui, je le rappelle, a fait les travaux nécessaires il y a deux ans pour qu'il y ait une grande salle d'ablutions. Donc, pas d'ablutions à l'extérieur. Si on installe une fontaine, ce serait vraiment de la provocation. La seule chose certaine *a priori* c'est que ce ne sera pas du côté de la Mosquée de Paris.

M. Édouard CIVEL : Nous ne sommes en revanche pas certains pour le Pont d'Austerlitz.

Mme Florence BERTHOUT : C'est tout de même incroyable qu'on nous fasse voter quelque chose, alors que je peux vous assurer que nous ne savons pas si ce sont des aménagements pérennes ou des aménagements transitoires. En outre, nous ne connaissons pas la localisation exacte.

M. Édouard CIVEL : Ce que je regrette à titre personnel, c'est le *design* de ces fontaines « Mât Source ». Vous allez me dire que ce sont les goûts et les couleurs, mais en l'occurrence, nous partageons avec Monsieur ISARE un certain scepticisme vis-à-vis de ces fontaines. Ce ne sont pas les fontaines Wallace. Cela dit, sur le projet précédent, nous prenons en charge avec le budget coté Mairie 5e l'installation d'une fontaine Wallace rue Saint-Jacques et non pas d'une fontaine « Mât Source ».

Mme Florence BERTHOUT : Sinon, nous avions droit à une fontaine « Mât Source » à deux pas du Val-de-Grâce. Je vous laisse imaginer. Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Je partage tout à fait ce scepticisme sur l'esthétique de ces fontaines, qui sont très moches, vraiment très moches et qui vont une nouvelle fois enlaidir notre ville. Et je le regrette. Si tous les goûts et les couleurs sont dans la nature, les mauvais aussi.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote. Avis favorable ? J'aimerais bien, mais nous ne votons pas sur l'esthétique, hélas.

M. Édouard CIVEL : C'est pour avoir de l'eau, donc nous pouvons voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Allez, votons pour l'eau, même si je partage totalement les propos de Anne BIRABEN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVII - 2023 DSOL 46 – 4 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (90 000 EUROS) POUR 4 ASSOCIATIONS ; 2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (31 858 EUROS) POUR 2 ASSOCIATIONS, POUR DES ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE À DESTINATION DE PERSONNES ET DE FAMILLES DÉMUNIES. CONVENTIONS.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DSOL 46, chère Nazan EROL.

Mme NAZAN EROL : Merci, Madame la Maire. La DSOL 46 concerne 4 subventions de fonctionnement pour 4 associations à hauteur de 90 000 euros et 2 subventions d'investissement à hauteur de 31 858 euros pour

2 associations pour des actions d'aide alimentaire. Je ne vous parlerai pas de la Banque alimentaire, qui investit, qui collecte, qui stocke et qui distribue de la nourriture à plus de 350 associations à Paris et en même temps dans 88 points de Paris. Nous pouvons d'ailleurs nous targuer, Madame la Maire, d'avoir notre épicerie solidaire qui en profite. Nous avons aussi l'Association Générale des Étudiants de Paris, que nous appelons communément l'AGEP, et qui a aussi créé une épicerie solidaire dans le campus Pierre et Marie Curie et pour laquelle donc il est proposé de voter une subvention à hauteur de 5 000 euros. Je soumets cette délibération à votre approbation, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVIII - 2023 SG 13 - RÈGLES DE DÉTERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL APPLICABLE AUX SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE PARIS, DU CALCUL DE LA TRANCHE TARIFAIRE ET MISE EN PLACE D'UN TARIF DE PRÉCARITÉ SOCIALE SUR LE PARC MUNICIPAL D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passions maintenant à une délibération rapide et un peu technique, chère Corinne GABADOU, sur les règles de détermination du quotient familial.

Mme Corinne GABADOU : Cette délibération concerne les règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et de mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal de la petite enfance. Ce choix s'inscrit dans la volonté de proposer un cadre simple aux familles parisiennes, en concordance avec les critères et modalités de calcul de la Caisse d'Allocations Familiales et contribue ainsi avec clarté de leurs échanges avec les services publics et à la prévisibilité de la tarification de leurs démarches pour les familles qui ne sont pas rattachées à la CAF, et pour tenir compte des situations particulières des familles les plus vulnérables. Ces aménagements successifs, souvent sectoriels, ont amené des variations dans les pratiques des services de la Ville, tant en ce qui concerne des modalités de détermination du Q.F. que d'applications de tarifs dérogatoires. Ces variations peuvent être source d'incohérence, d'incompréhension et de confusion pour les usagers dans les tarifs applicables.

Pour tout vous dire, cette délibération me gêne dans le sens où les personnes les plus vulnérables ne payent pas. Par exemple, l'accueil en crèche est gratuit. Dans 5e arrondissement, nous ne sommes pas véritablement concernés. Mais ces personnes accueillies dans des foyers ou des hôtels sont systématiquement placées en halte-garderie. Or, compte tenu du fait qu'il nous manque actuellement des auxiliaires de puériculture, je préfère mettre en priorité les habitants du 5e. Je considère donc que cette délibération ne nous concerne pas ; elle concerne plutôt les 18e, 19e, et 20e arrondissements.

Mme Florence BERTHOUT : Cela nous concerne de manière très marginale, avec les haltes-garderies.

Mme Corinne GABADOU : Absolument. En conséquence, je ne prends pas part au vote.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Avis favorable ? NPPV ? Très bien.

La délibération est adoptée.

Votants : 8 dont 1 pouvoir
Pour : 8 dont 1 pouvoir
N.P.P.V : 6 (Mmes BIRABEN, EROL, GABADOU et M. BOUCHET, BARRAT, CASANOVA)

XXIX - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE AU NOM DE FRANÇOISE DOLTO AU 260 RUE SAINT-JACQUES (PARIS 5).

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu concerne l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Françoise DOLTO. Françoise DOLTO a exercé plus de 40 ans dans le 5e arrondissement. Elle est morte en 1988 et a exercé pas très loin d'ici. Avec Corinne, nous nous sommes rendues sur place il y a quelques années et c'était très impressionnant. Elle avait son cabinet rue Cujas, où elle recevait les parents et les enfants. DOLTO

est vraiment une figure majeure. On peut penser ce qu'on veut de ses écrits, mais c'est une figure majeure de la pédopsychiatrie. C'est avec DOLTO que l'on a commencé à considérer que les enfants étaient des êtres pensants et qu'il ne fallait pas les traiter comme des objets.

Elle a participé à la création de la Société Française de Psychanalyse et créé la Maison Verte, une structure qui a beaucoup interpelé mon Adjointe Corinne GABADOU, qui a milité à mes côtés pour que nous tentions de créer une Maison Verte, un lieu de rencontres et de loisirs pour les familles. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenues, car il fallait que derrière, quelqu'un reprenne le flambeau. Sa fille, ce n'est pas un secret, est installée dans le 15e arrondissement, s'est un peu moins mobilisée, même si elle est tout à fait charmante. Les porteurs de la flamme DOLTO nous ont pris beaucoup de temps.

Mme Corinne GABADOU : Nous avons tout de même réussi une chose.

Mme Florence BERTHOUT : Corinne a réussi, avec l'aide de l'association à créer une Maison.

Mme Corinne GABADOU : C'est un lieu d'accueil enfants-parents.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un beau lieu que nous avons inauguré il y a quelques semaines rue Poliveau. Le souhait de la famille est de rendre hommage à cette grande dame, qui était aussi une travailleuse inlassable et passionnée. Je me souviens qu'enfant, je l'écoutais sur France Inter. Jusqu'à sa mort, le 25 août 1988, elle a vécu pendant 40 ans au 260 rue Saint-Jacques. L'idée est donc d'apposer une plaque au 260 rue Saint-Jacques plutôt que sur l'ex-cabinet de psychanalyse. J'imagine que vous allez tous et toutes être favorables à l'apposition de cette plaque. Avis favorable pour tout le monde ? Je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXX - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À RAPHAËL FEIGELSON AU 33 RUE LACÉPÈDE (PARIS 5).

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Violaine HACKE pour l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire d'un très grand résistant.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Je vais vous parler d'un homme, Raphaël FEIGELSON, surnommé Ralph, qui a grandi dans le 5e arrondissement et dont les parents étaient commerçants boulevard Saint-Marcel. Il a étudié au collège Lavoisier avant de partir en internat à Lyon afin de rejoindre la résistance. Il y a été arrêté en 1944 à l'âge de 18 ans. Il a été torturé et déporté à Auschwitz, dont il a réussi à s'échapper en janvier 1945. Il tombera alors sur une unité de l'armée rouge, qu'il convaincra de venir libérer Auschwitz. Il rentre à Paris à l'été 1945 et s'installe dans le 5e arrondissement, au 33 rue Lacépède, où il vivra jusqu'à la fin de ses jours en 2021. Très impliqué à la synagogue Vauquelin, il passera sa vie à transmettre aux nouvelles générations son témoignage, notamment en luttant contre les discours négationnistes. Il a reçu beaucoup de décorations pour son parcours, comme la Légion d'Honneur, la Médaille de la résistance française ou la Médaille des évadés.

Nous souhaitons répondre favorablement à la demande de sa famille d'apposer une plaque commémorative au 33 rue Lacépède, où il aura donc vécu plus de 76 ans.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup pour cet hommage rendu à une grande figure, bien que méconnue, de la résistance. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie. Évidemment, la synagogue Vauquelin sera étroitement associée, aux côtés de sa famille, à cet hommage, puisqu'il y avait un rôle actif.

Mme Marine ROSSET : Je souhaite simplement faire une suggestion, et cela est déjà fait avec l'exposition qui est en Mairie et la commémoration du 10 mai dernier de l'abolition de l'esclavage. Une plaque commémorative, c'est important et nous y tenons. Il se trouve qu'il y a beaucoup de figures de résistants dans notre arrondissement. Peut-être que vous y avez déjà pensé et dans ce cas ma suggestion tombe à plat, mais nous pourrions imaginer des parcours historiques sur ces personnes pour que ces plaques vivent, en quelque sorte, et qu'elles ne soient pas uniquement apposées en mémoire, même si c'est déjà un premier pas très important. On peut s'interroger sur les choses à mettre en place pour la transmission et pour mettre en lien différents résistants et différentes résistantes de l'arrondissement.

Mme Violaine HACKE : Nous avons déjà un partenariat avec la FNACA dans les écoles du 5e arrondissement. Des personnes de la FNCA viennent expliquer et transmettre. Mais il est vrai qu'un parcours est une bonne idée.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a aussi la SMLH, la Société des Membres de la Légion d'Honneur. Beaucoup de choses sont faites, même si cela est sans doute insuffisant. Il ne faut pas que nous promettions sans le faire. Nous avons fait le 10 mai à votre initiative, c'est un vœu que vous aviez fait. C'était bien, mais cela a été très lourd à organiser. Nous sommes une petite Mairie. Nous avons par exemple réalisé une brochure sur les Légionnaires dont les rues du 5e portaient le nom. Vous avez dû recevoir les livrets il y a environ un an. Je peux vous dire que cela a été un travail colossal, car il faut mettre en place et coordonner les documents pédagogiques. Nous faisons déjà des documents pédagogiques pour la Semaine de l'Europe. Auprès de la Direction Générale des Services, nous sollicitons un, voir deux services civiques qui vont travailler pour préparer tout cela. Il y a aussi un énorme travail lors du festival du Quartier du Livre. Votre suggestion est pertinente, mais pour ne rien vous cacher, je ne suis pas sûre que nous disposions des moyens humains pour le faire. Nous prenons à chaque fois la responsabilité de réaliser des expositions pédagogiques et nous les faisons. Mais cela reste un travail tout à fait colossal et je ne suis pas certaine d'avoir les moyens, y compris en termes d'archivage. Mais cela peut être effectué par une association. Je crois que la Ville est en train de réfléchir avec Laurence PATRICE à la manière de réaliser un dictionnaire compilant toutes les plaques commémoratives, ce qui est le premier travail à faire dans les arrondissements. Il y en a beaucoup et il convient de faire la synthèse de tout cela avant de voir ce que nous pouvons faire. Personnellement, j'y suis très favorable.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXI - VŒU RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS ET DES ÉCOLES PARISIENNES À VENIR ASSISTER À DES ÉPREUVES LORS DES JOP2024.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP.

Mme Violaine HACKE : Nous changeons complètement de sujet pour passer au sport et au vœu relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister aux épreuves lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Comme tout le monde le sait, à l'été 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques auront lieu à Paris. La Mairie de Paris a présenté 1 000 000 de billets à moins de 50 euros et 50 000 autres billets. Pour ces épreuves qui auront lieu en juillet et en août, il y a énormément d'enfants du 5e arrondissement qui seront en centres de loisirs, sans oublier le mois de septembre et la rentrée scolaire où les enfants du 5e sont également intéressés par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

En conséquence, le Conseil d'arrondissement émet le vœu suivant : que soient présentées aux élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiennes pour pouvoir assister à des épreuves, et qu'une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : J'estime que c'est un très bon vœu, parce que lorsqu'on découvre le prix pour assister à des épreuves des JOP, ne serait-ce que la cérémonie d'ouverture, qui est à 1 700 euros la place. Pour les épreuves de natation, la place est à 900 euros. C'est tellement lunaire que le prix des places prive aujourd'hui les Parisiens de pouvoir participer à ces Jeux Olympiques. Ils en auront les dettes à rembourser, ils en auront les nuisances, mais ils n'auront pas la possibilité d'y participer. Voilà pourquoi ce vœu est important, en espérant qu'il aboutisse.

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu concerne les centres de loisirs. Chère Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Personnellement, je ne sais pas ce qui a été dit aux élus d'arrondissements par le cabinet de Pierre RABADAN. D'après les informations qui m'ont été communiquées, 45 % des billets achetés par la Ville de Paris seront dédiés aux élèves des écoles parisiennes et des centres de loisirs. Une autre partie sera également dédiée aux agents volontaires et aux agents de la Ville. Selon moi, ce vœu est donc déjà

satisfait, sauf effectivement sur votre première volonté. Je vous laisse nous répondre : est-ce que vous avez eu les modalités ?

Mme Florence BERTHOUT : Pas du tout. Ce n'est pas pour ergoter, mais très sincèrement, il faut donner des règles. Il y a 52 000 agents en partant d'une hypothèse basse, sans compter les agents qui sont dans tous les organismes associés. Donc, une fois que vous aurez distribué, si c'est le cas, x milliers de billets aux agents de la Ville qui se portent volontaires, que va-t-il rester pour les écoles et dans quelles proportions ? Est ce que la distribution sera liée au coefficient familial par exemple ? Je n'en sais rien. Est-ce que cela se fera au prorata du nombre d'élèves ? Comment les billets vont-ils être donnés ? Je pense qu'il faudrait arrêter des règles. Je ne me contenterais pas du discours disant qu'il y aura x milliers de billets et puis dormez tranquilles braves gens, parce que de toute façon, on va faire notre tambouille entre nous. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. J'ai demandé plusieurs fois au cabinet RABADAN, directement ou indirectement, comment ça allait se passer et j'ai obtenu une réponse évasive m'indiquant qu'il y aurait de toute façon des billets. Ce n'est pas une réponse. Une vraie réponse, c'est de dire exactement combien il y aura de billets pour les agents de la Ville et pour les enfants et comment ces billets seront répartis, que ce soit au prorata des élèves dans les écoles ou uniquement au prorata des élèves en ZEP. Si cette dernière option est retenue, aucun des enfants du 5e arrondissement n'aura droit à un billet. Disons les choses. Or, pour le moment je n'ai pas de retour. Monsieur Philippe BOUCHET ?

M. Philippe BOUCHET : Pour avoir participé à la préparation des J.O. dans une autre capitale, cela m'a toujours frappé et j'ai eu l'occasion d'en parler au cours du précédent Conseil, il y a un manque d'entraînement auprès des Parisiens. Il y a un manque d'actions et de visibilité pour les entraîner. Je pense à une autre capitale qui a immédiatement commencé, 7 ans avant la tenue de ses J.O., des actions de communication auprès de sa population. Je pense que c'est un vœu qui serait de nature à être réalisé, mais aussi à être publié. Il conviendrait d'en parler pour associer la population parisienne à la réalisation des Jeux Olympiques. Nous manquons d'informations, donc c'est difficile à inclure dans un vœu, mais il faudrait sans doute aussi parler de tout ce qui concerne les entraînements. Nous avons parlé tout à l'heure de Jean Sarrailh, qui va accueillir en 2024 des équipes olympiques. Le bâtiment aura tout juste été terminé en termes de remise en état et il va, comme vous le rappeliez, cher collègue, disposer d'un gymnase où il y aura, je crois, des entraînements. Cela peut aussi intéresser des écoles. C'est quelque chose qui, je pense, est important pour des enfants de voir des athlètes qui s'entraînent ou qui sont en train de faire des compétitions. Je m'associe donc au vœu de ma collègue.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Monsieur CIVEL ?

M. Edouard CIVEL : Je tiens à dire un mot sur le prix des billets de cette compétition. Il y a un moment où on peut aussi vouloir le beurre et l'argent du beurre, mais la ministre des Sports l'a rappelé : aujourd'hui, les prix des billets que vous avez pour les J.O. de Paris sont comparables au prix des billets que vous aviez à Londres. Or, c'était il y a plus de 10 ans et il y a eu depuis une certaine inflation. Donc, en parité de pouvoir d'achat, ils sont même plutôt plus bas. Concernant la cérémonie d'ouverture, je rappelle que les Parisiens pourront y assister gratuitement sur tous les quais hauts. C'est quelque chose qui est inédit, puisque la cérémonie va avoir lieu sur la Seine et regrouper 500 000 spectateurs. Ce sera l'occasion d'avoir quelque chose de populaire.

Je partage le vœu de ma collègue sur le fait que nous puissions accompagner un maximum d'enfants de nos quartiers, qui vont être particulièrement impactés par les J.O., pour qu'ils aillent voir cela. Néanmoins, il faut comprendre qu'accueillir les J.O. coûte un certain prix. Cela coûte cher et il faut aussi une billetterie qui soit capable de ramener un petit peu d'argent si on ne veut pas que l'addition soit trop salée pour les Parisiens. Et elle ne le sera pas, grâce au prix des billets.

Il y a par ailleurs des héritages assez fabuleux qui vont être rendus à la Ville de Paris par l'organisation de ces J.O., notamment la baignabilité de la Seine, sans compter en Grande Couronne tous les investissements qui sont faits en Seine-Saint-Denis, notamment par l'État. Bien sûr, accueillir les Jeux Olympiques est une grande affaire et c'est compliqué à organiser. Mais je pense que c'est l'occasion d'avoir un certain nombre d'investissements structurels qui auront des retombées très positives à plus long terme pour notre ville. Alors oui, les places pour les J.O. coûtent un petit peu cher, mais historiquement, cela ne coûte pas plus cher que pour les autres grandes compétitions qui ont été organisées.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Une fois n'est pas coutume, je ne suis pas sûre de partager cette vision des choses pour Paris. Mais c'est aussi cela la démocratie et c'est une bonne chose que

nous puissions tous s'exprimer. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut que nous puissions accompagner les centres de loisirs et les écoles parisiennes. Nous sommes tous d'accord sur ce point et j'espère que cet événement sera un beau moment avec des retombées structurantes. Avis favorable ? Je vous remercie.

Le vœu est adopté. Il y a 3 abstentions.

Votant : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11
Abstentions : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXXII - VŒU RELATIF À LA RÉAFFECTATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS À LA LOCATION DE TROTTINETTES EN LIBRE-SERVICE.

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu est relatif à la réaffectation des espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service, un excellent vœu suggéré par Monsieur le Premier Adjoint.

M. Edouard CIVEL : Sur la paternité de ce vœu, je tiens à dire qu'il s'agit d'une initiative conjointe avec mon collègue Benjamin ISARE. Au cours de ces dernières années, nous avons eu le déploiement d'un certain nombre de zones pour les trottinettes. Un vote a été organisé le 2 avril dernier à Paris, lequel a acté la disparition de ces trottinettes. Or, il se trouve que ces zones, qui sont positionnées à proximité des passages piétons, ne pourront pas être remplacés par des places de stationnement voitures, étant donné la loi LOM, qui prévoit une certaine visibilité aux abords des passages piétons. Aujourd'hui, un certain nombre de commerçants commencent à pratiquer des livraisons par triporteurs électriques et ont une problématique de stationnement. Ils ne savent tout simplement pas où est-ce qu'on stationne ces triporteurs. L'idée, c'est que la taille d'un triporteur correspondant peu ou prou à la taille de ces places de stationnement de trottinettes, est de remplacer ces zones de stationnement par des zones de stationnement qui seraient orientées en direction des triporteurs. Cela serait une bonne occasion d'encourager des modes de logistique du dernier kilomètre qui soient le plus propres possible. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : L'idée n'est pas de recréer quelque chose d'autre, mais de remplacer. Je trouve cela très ingénieux. Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : C'est en effet ingénieux. J'ai néanmoins une petite hésitation sur la faisabilité. Est-ce que le vélo cargo est un objet défini dans nos textes réglementaires ? Je ne sais pas, mais je crains que non. Mais sur le principe, encore une fois, je pense qu'il s'agit effectivement d'une initiative intéressante.

M. Benjamin ISARE : Aujourd'hui, un vélo cargo qui se stationne pour effectuer des livraisons n'est pas autorisé sur les zones de livraison. Je connais des commerçants qui ont été verbalisés. On nous a répondu que d'un point de vue réglementaire, il faudrait que les vélos cargo se stationnent sur les places de stationnement payant et que dans ce cas, il n'y a pas de contraintes particulières. Mais comme ces engins ont pour vocation de livrer, c'est très compliqué. Du coup, l'idée est de créer des zones dédiées qui permettraient d'avoir des localisations avec un maillage déjà très dense pour ces modes de livraison bas carbone, comme l'a rappelé Monsieur CIVEL. Cela répond à une demande très forte des commerçants.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Une petite intervention de Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Il conviendrait de se rapprocher de Paris Centre, qui a déjà mis en partie en place ce dispositif. Cela peut aussi être une façon d'avancer et de répondre à certaines questions.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien. Nous passons au vote. Avis favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIII - VŒU RELATIF À LA PROTECTION DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DES PARCELLES OCCUPÉES PAR DES CINÉMAS INDÉPENDANTS.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Pierre CASANOVA pour un vœu qui vise à protéger dans le futur PLU des parcelles occupées par des cinémas indépendants. C'est vraiment quelque chose de très important ; on pense notamment au Cinéma La Clef ou au Cinéma Saint-Michel qui, à un moment donné, a été menacé de partir. Pierre ?

M. Pierre Casanova : Le sujet des cinémas est bien connu des élus ici présents et de nos concitoyens, également ici présents. Je n'ai donc pas besoin de dire à quel point c'est un sujet de préoccupation des habitants du 5e arrondissement, qui tiennent à leurs cinémas, comme ils tiennent à leurs librairies et à leurs cafés. Il n'y a aucun doute sur ce sujet. Que peut-on faire ? On peut faire ce qu'à beaucoup fait Florence et tout le reste de cette majorité quand il y a eu une difficulté du Cinéma La Clef pour défendre les intérêts de tous ceux qui étaient attachés à ce bel établissement de projection. On distribue aussi des subventions, à condition de le faire intelligemment et non pas de manière aveugle et répétée. C'est une chose possible.

Il y aussi une troisième voie qui n'a pas été explorée jusqu'à présent et qui mérite d'être tentée, qui mérite de passer à l'épreuve des difficultés juridiques et administratives, car il n'y a qu'en essayant - quitte à aller le plus loin possible - que nous obtiendrons peut-être des améliorations. Il s'agit tout simplement d'inscrire dans le projet de Plan Local d'Urbanisme dont nous avons parlé, le projet de PLU, une mention particulière indiquant que tel ou tel emplacement d'arrondissement serait un espace réservé à un équipement à vocation culturelle et cinématographique.

Je peux prévoir, comme à chaque fois que nous avons essayé de faire quelque chose de nouveau dans cette ville, que les services administratifs nous diront que ce n'est pas possible, que ça n'a jamais été fait. Les gens qui raisonnent en politique en disant que ça n'a jamais été fait feraient mieux de ne pas être candidats ni fonctionnaires et de s'occuper d'autres choses. Si précisément, cela soulève des incertitudes juridiques ou administratives, il serait très intéressant de voir quelle serait la position du Tribunal Administratif. Et le seul moyen d'avoir sa position, c'est encore d'essayer d'obtenir cette mention dans le PLU. A mon sens, c'est une piste intéressante, et je le dis d'autant plus facilement que je n'en suis ni le père ni la mère. L'idée vient de Florence. C'est une piste très utile et qui mériterait d'être soutenue, je l'espère, par tous les courants qui composent ce Conseil d'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : J'ai presque envie de reprendre ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, à savoir qu'il est compliqué de faire des promesses que l'on ne peut pas tenir. De ce que je comprends, les cinémas ne souhaitent pas être étiquetés comme commerces culturels dans le PLU. Ce que vous proposez est une autre dénomination qui n'existe pas dans la loi, qui n'est pas applicable. Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote ou je m'abstiendrai. Ce n'est pas sur le fond. Bien entendu, si vous souhaitez que nous fassions une pétition, que nous écrivions au gouvernement ou que nous saisissions le député de la circonscription pour qu'il intervienne sur ce sujet, il n'y a aucun problème, nous serons à vos côtés. Mais il se trouve que ce vœu n'est pas réalisable. Nous avions posé la question à la suite du dernier Conseil d'arrondissement, lorsque nous avions voté unanimement le fait que La Clef puisse être protégée. Mais La Clef était d'accord pour être dans la dénomination de commerce culturel. Or, les autres cinémas à qui nous l'avons proposé ne le souhaitent pas actuellement.

Mme Florence BERTHOUT : Ce que vous dites n'est pas inexact, mais je pense qu'il faut que nous soyons tous un peu courageux. On ne peut pas vouloir protéger sans prendre de risque. A un moment donné, la protection est source de contraintes. Quand je me suis battue il y a quelques années pour que nous puissions faire des périmètres de protection pour les commerces de bouche, cela a eu une conséquence positive. Mais la conséquence peut être négative au moment où le BOUCHET vend et part à la retraite. Je l'ai assumé et vous l'avez assumé à mes côtés, puisque vous avez bien voulu voter ce texte. Il s'agit d'un point qui a été retenu dans le PLU. Cela veut dire que le commerçant ne pourra pas vendre au plus offrant, parce qu'il faudra que ce soit un commerce de bouche. Vous savez très bien que j'ai milité pour que toute la place Abdelkader soit un périmètre de protection aux commerces de bouche. Et nous l'avons obtenu. Autrement dit, là où vous aviez le primeur bio, le boulanger et le BOUCHET, on ne pourra avoir à l'avenir qu'un seul commerce de bouche. Il y avait un poissonnier qui a disparu, mais il a été remplacé par un artisan glacier. Ce n'est certes pas tout à fait la même chose, mais nous ne pouvions pas avoir un commerce de vêtements, par exemple. Vous voyez ? Je pense donc qu'à un moment donné, sur le cinéma indépendant, il faut quand même qu'on soit un peu raccord. Cette

proposition est aussi une manière de faire avancer le débat. Si le Cinéma La Clef avait été protégé, nous n'aurions jamais eu ce risque de disparition. Attention, ce risque n'est pas du tout derrière nous.

Mme Marine ROSSET : Ma crainte est que nous allions, à terme, contre la volonté des cinémas indépendants.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que le problème vient davantage du propriétaire que du gérant. Merci. Je vous propose de passer au vote. Avis favorables ? Abstentions ? NPPV ? Très bien, merci.

Le vœu est adopté.

Votant : 11
Pour : 11
N.P.P.V : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXXIV - VŒU RELATIF AU FLÉCHAGE DE REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Benjamin ISARE, qui va nous parler du PLU. Il s'agit du fléchage en rez-de-chaussée pour les professionnels de santé.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Tout le monde a pris connaissance de ce vœu. Considérant le nombre de praticiens qui qui ne sont pas renouvelés après leur départ à la retraite au vu des derniers chiffres publiés par l'ARS, il est proposé d'ajouter dans ce nouveau PLU la possibilité de flécher une partie des rez-de-chaussée commerciaux qui sont gérés aujourd'hui par le GIE pour les commerces et pour les professionnels de santé. Pour ceux qui ne connaissent pas le GIE Paris Commerces, il s'agit d'un rassemblement de tous les bailleurs sociaux qui ont des rez-de-chaussée commerciaux et qui cherchent des personnes pour les exploiter. L'idée est donc de flécher une partie de ces rez-de-chaussée commerciaux, ce qui permettrait un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient s'installer dans ces rez-de-chaussée. Je vous propose de voter favorablement ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Vous validez ? Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Cette idée est très bonne. Elle a d'ailleurs été émise par un élu qui est Maire du 6e arrondissement il y a déjà plusieurs mois. C'est un bon vœu, mais j'ai envie de le compléter. L'idée est d'aller plus loin en permettant aux cabinets médicaux qui ont leur bureau en étage dans les immeubles de pouvoir occuper des rez-de-chaussée. C'est aussi une lutte contre les Airbnb de permettre d'occuper les rez-de-chaussée et ainsi de libérer dans les étages des logements qui étaient auparavant des cabinets médicaux. Les bureaux redeviendraient des logements.

Mme Florence BERTHOUT : C'est l'idée. Par définition, si les professionnels de santé viennent en rez-de-chaussée, ils ne vont pas garder le cabinet qui est à l'étage. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Nous allons encore avoir un problème de droit, si je puis dire. Sur le fond, évidemment, nous sommes totalement favorables à l'esprit ce vœu. Mais se pose la question de la faisabilité de cette protection au titre du PLU. Il est possible de s'installer en rez-de-chaussée pour des activités médicales, mais il n'est pas certain que cela soit possible pour le fléchage spécifique. Seriez-vous prêts à considérer - dans un souci de transparence je précise qu'il s'agit d'une suggestion du cabinet de Madame POLSKI - de flécher dans le cadre des premières Commissions du commerce par arrondissement une partie des locaux commercialisés par le GIE Paris Commerces et qui seront préemptés par le nouvel opérateur pour installer des professionnels de santé dans l'arrondissement ?

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve que c'est un compromis tout à fait acceptable, à condition que nous participions à la Commission. Je pense que c'est une manière de donner un côté très pratico-pratique à ce vœu. Donnez-nous le texte exact et je pense que nous pouvons accepter, car cela va dans le bon sens. Si cela

peut être retenu dans le PLU, nous aurons au moins avancé. Avis favorables ? Pas d'avis défavorables ni de NPPV ? Je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXV - VŒU RELATIF À LA PÉRENNISATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE AU SEIN DU LOCAL COMMERCIAL « LA BOUTIQUE DES CAHIERS » SITUÉ 8 RUE DE LA SORBONNE (PARIS 5).

Mme Florence BERTHOUT : Pour rester dans la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial, Monsieur Benjamin ISARE va proposer, comme on disait au Parlement, des amendements d'appel pour que tout le monde se mette autour de la table et qu'on essaie de trouver une solution pour ce 8 rue de la Sorbonne, où Benjamin va nous expliquer ce qui est en train de se passer. Il s'agit d'un local entre guillemets commercial, qui a abrité « La Boutique des Cahiers » pendant des années. « La Boutique des Cahiers », c'est Charles PÉGUY, une personnalité immense de la poésie et de la littérature française. Comme chacun le sait, il est allé à Normale Sup et a très longtemps résidé rue Victor-Cousin. Mais les occupants du 8 rue de la Sorbonne sont partis. Ils géraient la librairie des éditions de la Sorbonne. Nous les avons plusieurs fois appelés en leur demandant ce que nous pouvions faire pour les aider. Je dois dire que nous n'avons pas eu d'appel au secours. Bilan des opérations : ils ont fermé boutique. Nous avons découvert cela par hasard. Il y a désormais un risque, comme va vous l'expliquer notre Adjoint Benjamin. Il faut que nous trouvions une solution afin que ce lieu demeure un commerce culturel, une librairie ou une maison d'édition et ne soit pas transformé en tout et n'importe quoi par l'agence FLAGSHIP, qui indique sur son site que le cas échéant, la librairie pourrait devenir un commerce de bouche ou de petite restauration. En langage de cuisinière, comme on dit chez moi, la petite restauration signifie un *fast-food*. Cela pourrait aussi devenir un salon de coiffure ou un salon de beauté. Je ne pense pas que les Cahiers de Charles PÉGUY méritent une telle transformation.

M. Benjamin ISARE : Beaucoup de choses ont été dites. L'idée de ce vœu est de s'engager à tout mettre en œuvre afin de pérenniser le caractère culturel du local commercial de la Boutique des Cahiers, situé 8 rue de la Sorbonne, après d'innombrables disparitions de lieux culturels dans le 5e arrondissement depuis la fin des années 1990.

Mme Florence BERTHOUT : Je le dis : nous avons créé plus de librairies et de maisons d'édition que nous n'en avons supprimé.

M. Benjamin ISARE : La difficulté est de réussir à préserver le lieu et le caractère culturel du lieu. Nous arrivons à créer dans des nouveaux endroits, mais il y a des lieux emblématiques qui, aujourd'hui, n'ont pas de leviers pour être protégés. L'idée est justement de proposer un levier juridique pour protéger ces lieux emblématiques.

Mme Florence BERTHOUT : Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Simplement pour vous indiquer que la Semaest est en échange avec la fille du propriétaire. Au vu des travaux de rénovation, qui sont très importants, celle-ci ne souhaite pas vendre.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne vois pas le rapport. S'il y a beaucoup de travaux, pourquoi ne souhaite-t-elle pas vendre ?

Mme Marine ROSSET : En tout cas, la propriétaire ne souhaite pas vendre. Le dernier considérant, l'outil de préemption, et désormais du ressort exclusif de la Mairie de Paris, ne tient pas. En effet, pour pouvoir préempter, il faut que le propriétaire soit vendeur. Cet outil n'est donc pas utilisable. Sur le fond, je suis favorable à ce vœu. Peut-être peut-on enlever ce considérant qui n'est pas valable pour ce cas. La Semaest s'est aussi engagée à rechercher d'autres maisons d'édition et libraires pour que ce local puisse être repris et, dans le cas où un un libraire ou une maison d'édition serait preneur, d'octroyer une franchise sur le loyer, au vu des travaux de rénovation. Tout cela pour dire que le dossier est suivi, même si cela ne veut pas forcément dire que cela va aboutir favorablement. Nous soutenons ce vœu, mais je voulais souligner que l'on peut réécrire le considérant.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis assez favorable pour qu'on réécrive le dernier considérant. Je sais que la Semaest a appelé la propriétaire et que celle-ci ne veut pas vendre. Pourriez-vous nous proposer une rédaction du dernier considérant au regard de ce que vous venez de dire ? Ou alors, nous supprimons ce considérant au Conseil de Paris. Je le redéposerai. C'est un vrai sujet. Je ne me laisserai pas conter des histoires.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, allez-vous redéposer un autre vœu que celui qui sera voté ?

Mme Florence BERTHOUT : Non. Je vous ai demandé de proposer une nouvelle rédaction, mais je ne vous sens pas forcément prête immédiatement à le faire.

Mme Marine ROSSET : Je propose de supprimer le dernier paragraphe.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a quand même un sujet : je ne veux pas que la Semaest disparaisse de la circulation dans ce vœu. Je veux qu'on le formule de façon à ce que la Semaest s'engage à recourir à toutes les voies de négociation avec le propriétaire pour faciliter l'installation d'un commerce culturel, si possible d'une librairie ou d'une maison d'édition. Voilà ce que je propose en rédaction à la place du dernier considérant. Je pense que ce serait une erreur de ne pas y inclure la Semaest.

Mme Marine ROSSET : Si vous voulez, mais cela restreint les possibilités. Certes, la Semaest est l'outil principal de la Mairie de Paris, mais cette dernière a peut-être d'autres façons de faire.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne vois pas qui, mise à part la Semaest. Mais nous pouvons ajouter "la Semaest s'engage, en particulier". C'est bon ? Faisons comme cela. On va réécrire en tenant compte de votre intervention. C'est un sujet très important. J'ai même demandé au Directeur de Normal Sup d'étudier ce cas. Il faudra que nous fassions une réunion *WhatsApp* avec lui et la Semaest, car ils sont peut-être prêts à mettre quelques billes, étant donné qu'ils ont aussi leur propre maison d'édition. Mais ils n'ont pas les moyens de payer le loyer, qui est, je crois, d'environ 2 800 euros. Ils m'ont envoyé une belle lettre et nous les avons vu rapidement. Il faut que nous nous occupions de préserver ce lieu et tant mieux si on s'y met tous. On est toujours plus intelligent à plusieurs. Nous passons au vote. Avis favorable, tout le monde est d'accord ? C'est une merveilleuse unanimité et je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXVI - VŒU RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DU PÔLE LINGUISTIQUE DU COLLÈGE RAYMOND QUENEAU (PARIS 5).

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à un vœu rapide présenté par Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU : C'est un vœu relatif au développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau. L'enjeu de l'enseignement des langues dès le plus jeune âge et la nécessité de développer la qualité et l'offre des langues vivantes dans les établissements publics du 5e arrondissement est très important. Considérant le projet global « Langues » transmis par le collège au Rectorat depuis 2017, un projet construit et porté collégialement par les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les élèves, et relancé régulièrement depuis 2017. Le collège a obtenu l'accréditation Erasmus+ pour la période 2023-2027, ouvrant ainsi la possibilité d'échanges et de partenariats européens. La nécessité de conserver des conditions spécifiques d'enseignement permettant de faire de la lutte contre l'échec scolaire une réalité et de faire de l'hétérogénéité croissante des élèves de cet établissement un atout. Considérant la très grande qualité des enseignements des langues anglais, allemand, russe, espagnol, et langues anciennes au collège Raymond Queneau et enfin l'organisation d'une certification en anglais pour les élèves volontaires, l'organisation d'Euro-langues ainsi que l'encouragement des élèves à passer leur oral du brevet dans une de leurs langues vivantes, sur proposition de Madame la Maire du 5e arrondissement, je vous demande de soutenir le projet de développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau et d'apporter votre soutien au projet « Langues » porté par l'établissement auprès du Rectorat. Je vous demande d'apporter un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup.

Mme Marine ROSSET : Pourquoi ne s'adresse-t-on pas directement au Rectorat ? C'est lui qui est maître de la décision.

Mme Corinne GABADOU : Les associations de parents d'élèves se sont toutes regroupées et nous avons adressé un courrier au Rectorat. Tout le monde est intervenu auprès du Rectorat, y compris Madame la Maire.

Mme Marine ROSSET : Eh bien, faisons un vœu pour le Rectorat.

Mme Corinne GABADOU : Ce que nous souhaitons désormais, c'est de faire un vœu pour que le Conseil d'Arrondissement vote en faveur du fait que nous puissions pérenniser ce pôle linguistique au collège Raymond Queneau, qui est en danger.

Mme Marine ROSSET : Moi, je suis pour la paix au Proche Orient. Mais je m'adresse aux bonnes personnes.

Mme Corinne GABADOU : Qu'est-ce qui vous gêne ? Pourquoi vous ne voulez pas voter pour ?

Mme Marine ROSSET : Je demande juste que le Conseil du 5e arrondissement demande au Rectorat de soutenir le projet de développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau. C'est le Rectorat qui est maître de cela, ce n'est pas la Mairie de Paris qui va pouvoir faire quelque chose.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Marine ROSSET, savez-vous le nombre de fois où il y a ce type de vote où l'on demande au Conseil de Paris de porter une parole auprès du Rectorat ? Pour ce vœu, nous ne nous trompons pas d'interlocuteurs ; il est bien indiqué « porté par l'établissement auprès du Rectorat ». Je ne comprends pas ce qui vous gêne. L'idée, c'est de s'y mettre tous. Ce n'est en aucune manière une façon de mettre en accusation la Ville. Il s'agit de dire que nous sommes quand même plus forts à plusieurs. Parce que pour le moment, je suis un peu seule. Cela fait tout de même 5 ans que je demande au Rectorat. Qu'est qui vous gêne ? C'est la même chose, mais c'est mieux écrit. On adopte comme cela ? Parfait.

Le vœu est adopté.

XXXVII - VŒU RELATIF À LA CIRCULATION ET AU MARQUAGE PATRIMONIAL DE LA RUE MOUFFETARD

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Philippe BOUCHET, qui va nous présenter un vœu relatif à la circulation et au marquage patrimonial de la rue Mouffetard.

M. Philippe BOUCHET : Merci, Madame la Maire. C'est un projet important pour une rue importante dans le 5e arrondissement. Il s'agit de la rue Mouffetard, pour laquelle un projet de piétonnisation et de végétalisation a été présenté dans cette Mairie lors d'une réunion publique. Un certain nombre de questions et de réponses ont été faites, avec une présentation des possibilités et du potentiel de cette transformation. En attendant une définition complète du projet, une consultation a été réalisée pour avoir un certain nombre d'avis. Ce que nous souhaitons, c'est améliorer en commençant à apporter des éléments pour venir enrichir ce sujet, qui a été déjà suivi par beaucoup de mes collègues autour de cette table, dont Benjamin ISARE et Édouard CIVEL, notamment sur deux sujets.

Le premier sujet vise à faire une étude, *via* ce qu'on appelle un calepinage, afin de reprendre le détail de cette partie qui va être transformée et ainsi définir quels seraient les cheminements dans cette rue. On connaît la rue Mouffetard ; elle est relativement étroite, même très étroite à certains endroits, un peu moins ailleurs. Le projet parle de possibilités, de potentiels de végétalisation qui viennent prendre sur les emprises. Il y a tout un travail de mise en place des détails - et les détails sont souvent très importants sur ces sujets. Ce n'est pas un détail de préserver la sécurité des piétons ou d'envisager la bonne façon de pouvoir avoir différents modes de transport, essentiellement à pied, mais aussi avec des véhicules ou à vélo. Il s'agit donc d'avoir un plan avec un calepinage sur le cheminement des piétons, et notamment les piétons fragiles, car nous pensons à eux. Il faut aussi prévoir le cheminement des vélos, puisque c'est un point qui ressort des échanges avec les riverains. Il s'agit aussi de profiter de ce calepinage pour essayer de relever un marquage des bâtiments remarquables, qui

sont très nombreux dans cette rue. Nous parlons d'une rue qui est deux fois millénaire, dans laquelle un certain nombre d'événements se sont passés et de gens ont vécu. Certains bâtiments sont soit caractéristiques, soit une partie du bâtiment est caractéristique. Il y a également des fontaines. Pour redescendre jusqu'à Saint-Médard, il y a des parties d'Histoire qui ont eu lieu ici. Avec ce calepinage, l'objectif est d'avoir aussi ces éléments. Cela serait très intéressant.

Mme Florence BERTHOUT : Pardon, cher Philippe. J'ai une urgence et je dois m'absenter. Je donne mon pouvoir à Monsieur le Premier Adjoint, qui va continuer à présider. Je reviens dans une dizaine de minutes. Excusez-moi.

M. Philippe BOUCHET : Comme je le disais, cela pourrait être intéressant, dans le futur, de pouvoir réfléchir à un parcours historique dans le cadre d'une déambulation touristique patrimoniale sur cette partie. Voilà pour le premier élément de ce vœu : avoir un relevé d'informations pour aller plus avant sur ce sujet en tenant compte notamment des transports et des déambulations.

Le second point est une invitation - ce n'est pas une obligation - à ce que sur cette portion de la rue, les vélos, électriques ou non, ainsi que les vélos cargo, mettent pied à terre. Il s'agit d'une interprétation du Code de la route, mais qui est assez logique dans le cadre de la spécificité de cette rue. Que dit le Code de la route ? Il dit que dans une rue piétonne, les piétons sont prioritaires, que les vélos peuvent circuler et que les véhicules peuvent circuler s'ils sont dans la desserte. Cela comprend les vélos électriques et les vélos cargo. Il y a donc lieu de réfléchir à la façon dont ces différents moyens, même s'ils sont atténués du fait de la piétonnisation, peuvent cohabiter. Il faut prendre en compte qu'il s'agit d'une rue relativement étroite, même très étroite comme je viens de le dire, et qui est pavée et en pente. On imagine mal les vélos pouvoir facilement zigzaguer entre les piétons les jours où le public est nombreux tout en respectant la priorité qu'ils doivent donner. Pour les véhicules, et c'est le cas pour les vélos cargos et les vélos électriques, c'est très clair : ils doivent rouler au pas. Mais si c'est pour rouler au pas quand on est à vélo dans une pente, autant descendre de vélo. On ne peut pas le faire en voiture, car c'est compliqué de descendre et de pousser sa voiture, mais on peut le faire à vélo. C'est d'ailleurs peut-être la seule façon de rester complètement maître de son véhicule. C'est donc une proposition qui invite les gens à le faire, peut-être par le biais d'un panneau. Nous laissons la liberté de trouver un autre moyen de signalisation. Cela permettrait de combiner ces modes de déambulation et représenterait un moyen de rassurer les riverains, qui se posent des questions sur ce sujet.

Enfin, nous souhaitons suggérer un troisième point. Je rejoins un vœu qui a été présenté tout à l'heure sur les vélos cargo, même s'ils ne sont pas les seuls concernés. Il s'agit d'éviter un engorgement de la rue avec des livraisons, que ce soient des scooters ou des vélos cargos et, dans la mesure du possible de les inviter à avoir des points d'arrêt sur les rues adjacentes qui donnent sur la rue Mouffetard, et de finir les derniers mètres à pied pour aller livrer. C'est une contrainte, mais c'est une invitation à désengorger cette zone. Cela fait partie des projets qui pourraient commencer à répondre à certaines interrogations que peuvent avoir les riverains.

M. Edouard CIVEL : Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Mme Anne BIRABEN : Je voulais juste ajouter un mot à ce très beau vœu de mon collègue Philippe BOUCHET. La rue Mouffetard est pavée ; il y a des pavés gris, et il y a des pavés rouges qui semblent plus récents que les pavés gris d'après l'architecte des Bâtiments de France. Or, qu'est-ce qu'un calepinage ? C'est un dessin avec les pavés qui pourraient délimiter des zones et mettre en évidence une histoire. Ce qui est intéressant avec cette rue Mouffetard, c'est de pouvoir l'envisager et la valoriser d'une façon globale. Le calepinage est un dessin réalisé par un professionnel qui permet de raconter une histoire sur cet axe qui, comme l'a rappelé Philippe, est deux fois millénaire et constitue le cœur battant du 5e. Il est important que cette voie ait un dessin assez médiéval, alors que Haussmann a déjà détruit la continuité de cette rue Mouffetard avec l'avenue des Gobelins. Cette partie du 5e arrondissement a résisté à cette révolution Haussman. Il est donc important que toute cette histoire soit racontée dans cette rue. Le calepinage est une façon de pouvoir intervenir sur le sol et de raconter cette histoire. Cela permet également de mettre en avant des zones de circulation plus faciles en agissant aussi sur la surface des pavés. Il y a encore beaucoup de choses à imaginer, beaucoup de choses à faire. Peut-être que ce projet mériterait d'être révisé par un architecte et un paysagiste. Je pense que cela sera nécessaire. Merci.

M. Edouard CIVEL : Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : C'est un vœu qui mélange des choses de nature très différentes. Du coup, il est un petit peu difficile à lire. Il y a une dimension patrimoniale, on pourrait presque dire artistique, qui est intéressante, mais qui aurait peut-être davantage sa place dans un projet assorti d'un budget et d'une réflexion pour traiter cette dimension graphique et visuelle de la rue une fois que son aménagement sera décidé. Par exemple à l'occasion d'un budget participatif pour les éditions à venir. Cela m'amène aux discussions que j'ai eu l'occasion d'avoir avec Monsieur le Premier Adjoint dans les semaines précédentes concernant la votation, qui est apportée sur un projet dont les contours restent flous. J'espère que nous allons avoir l'occasion d'y travailler.

Par ailleurs, j'observe que vous me rejoignez, puisque vous commencez à intégrer les rues adjacentes dans un plan d'ensemble, ce qui était l'une de mes remarques. On ne peut pas concevoir la rue Mouffetard indépendamment de son environnement. Il me semble donc que c'est un travail en cours que nous devrions faire collectivement. Je crois qu'une phase d'échanges entre nous pourrait s'organiser et je me réjouis que l'on puisse discuter calmement ensemble d'un projet et ainsi faire en sorte qu'il émerge au mieux.

Pardonnez-moi, mais ce vœu me paraît un petit peu bancal et tire dans des directions différentes. Il arrive un peu tôt. Si vous me permettez une critique, mettre sur le même plan les vélos, les vélos cargo, les véhicules de mobilité douce et les deux roues motorisées sans autres formes de procès me paraît pour le moins maladroit.

M. Philippe BOUCHET : J'ai essayé de préciser la formulation. Aux termes de la loi, les vélos purement électriques sont des vélos motorisés ; ils sont donc considérés comme des scooters. Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes nuisances. Du point de vue du Code de la route, un vélo électrique est considéré comme un engin motorisé. Et l'on sait que ce type de vélo peut atteindre 50 km/h heure. Je ne parle pas d'un vélo à assistance électrique, mais d'un vélo électrique. Il est assez difficile pour les non pratiquants de faire la distinction. L'idée est une question de praticité avec le vœu de rassembler ces différents éléments. Cela sera plus simple si nous invitons tout le monde à mettre pied à terre. Mais je suis d'accord pour dire qu'il existe une différence entre ces modes de locomotion.

M. Edouard CIVEL : Nous passons au vote. Qui est contre ? Vous votez contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Le vœu est adopté.

Votant : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11
Contre : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXXVIII - VŒU RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES ACCÈS TOILETTES DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS DE LA RUE MOUFFETARD ET DU PROJET DE PROMENADE SPORTIVE BOULEVARD SAINT-MARCEL.

M. Edouard CIVEL : Nous passons au développement des accès toilettes.

M. Philippe BOUCHET : Parmi les sujets en cours et annoncés dans le 5e arrondissement, outre la rue Mouffetard, nous avons l'aménagement du boulevard Saint-Marcel, qui est également un important sujet. Je souhaite revenir sur un vœu qui a été présenté dans ce Conseil d'arrondissement il y a pratiquement deux ans, puis en Conseil de Paris en octobre 2021 concernant la réalisation pour l'ensemble de Paris d'un plan sur les toilettes et l'accès aux toilettes dans la ville. Différentes raisons ont été énumérées à l'époque et nous n'allons pas revenir sur ce vœu. Mais je vais vous donner quelques chiffres : à peu près 20 % de la population a un besoin d'accès fréquent aux toilettes, soit pour des raisons médicales, soit pour des raisons d'âge. Les femmes enceintes sont aussi susceptibles d'y recourir, tout comme les enfants, qui ont besoin d'accéder aux toilettes.

C'est de notoriété publique : à Paris, ce sujet est difficile, car la ville est sous-équipée si on la compare à d'autres agglomérations. Il s'agit d'un sujet complexe. Nous avons parlé tout à l'heure de la densité, qui laisse peu d'espaces pour installer des toilettes. Ceci étant, nous souhaiterions faire avancer ce sujet, puisque le vœu a été voté à l'unanimité en octobre 2021 au Conseil de Paris. Je me tourne vers Anne BIRABEN, qui l'avait présenté à l'époque. Sur ce sujet d'accès aux toilettes qui concerne deux projets pour le 5e arrondissement, nous

proposons de travailler afin qu'ils deviennent des modèles, compte tenu du passage prévu à la fois sur le boulevard Saint-Marcel et sur la rue Mouffetard. Il s'agit d'étudier quel module pourrait être aménagé. Quand on parle de toilettes, on ne parle pas nécessairement de construire des toilettes. Parfois, on peut construire des toilettes en extérieur, mais c'est plus compliqué. Les espaces ne sont pas infinis, comme l'a rappelé mon collègue Benjamin ISARE lors de discussions que nous avons eues sur ce sujet.

Une initiative qui a été retenue par certaines municipalités et proposée par des associations de patients : celle de mettre en place une carte "d'urgence toilettes", qui permet aux personnes qui en ont besoin d'avoir accès à des lieux marqués en urgence toilettes. Ces lieux peuvent être des commerces ou des bâtiments publics. Cela ne résout pas tout, nous n'avons pas de solution miracle sur le sujet, mais cela permet déjà de réduire le problème. Dans le cadre de ces deux projets, il serait en tout cas intéressant qu'une étude soit faite et que la Mairie de Paris puisse travailler à rendre concret ce vœu qui a été voté toutes tendances confondues au Conseil de Paris en octobre 2021. Sur ces deux lieux, qui sont des lieux publics avec de nombreux passages, nous proposons d'intégrer des aménagements nécessaires et de lancer les études et les concertations nécessaires. Je parlais tout à l'heure de la carte urgence toilettes. Il convient de trouver des interlocuteurs volontaires, qui sont prêts à rentrer dans ce schéma.

Enfin, un dernier point. Un autre sujet complexe est de trouver sur ces parcours, puisque ce sont des parcours dans les deux cas, des lieux où les personnes qui le nécessitent puissent se s'asseoir. C'est quelque chose qui nous est demandé par un certain nombre de personnes âgées. Elles nous disent avoir besoin de se poser après avoir parcouru 500 mètres, sous peine de ne plus sortir. C'est encore une fois compliqué, car on sait bien que les lieux où on se pose peuvent devenir des lieux de fixation. Le diable se cache toujours dans les détails. C'est pour cela qu'il y a une étude à faire afin de voir comment nous pouvons répondre à ces deux besoins.

M. Edouard CIVEL : Très bien. Madame ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Nous sommes tout à fait favorables à ce vœu et avons une suggestion. Peut-on envisager une promenade avec le Comité qui travaille sur le handicap dans l'arrondissement, n'est-ce pas, Madame EROL ? On pourrait peut-être faire une promenade exploratoire pour voir ensemble quels seraient les besoins sur ces installations et pouvoir les remonter.

Autre remarque. Il y a un an, j'ai proposé à peu près le même vœu sur les bancs et cela avait été rejeté par ce Conseil. Je me réjouis qu'aujourd'hui, ce sujet soit à nouveau sur la table.

M. Philippe BOUCHET : Juste une précision. Dans le texte du vœu, il y a une petite erreur sur les toilettes publiques, qui ne sont pas rue Saint-Médard. Je propose que nous enlevions cette partie.

M. Benjamin ISARE : Pour compléter cette question des toilettes, il s'agit d'un sujet récurrent très souvent abordé en Commission, notamment pour les activités nocturnes sur les voies sur berges. Parce qu'il y a énormément de fréquentation, les Parisiens et les touristes, qui utilisent ces quais pour pique-niquer. Chaque année, nous demandons à la Ville de nous accompagner pour installer des toilettes mobiles - car avec les risques de crue, il est toujours compliqué de pouvoir installer des toilettes en dur - afin de pouvoir absorber ce flux.

En revanche, il y a un sujet sur lequel la Ville peut avancer très facilement. Il existe aujourd'hui une application, Toilet Finder, pour identifier où sont les toilettes. Cela permet de se géolocaliser pour trouver rapidement quand on a une urgence toilettes importante. Parce que s'il faut aller regarder si tel ou tel commerce a le petit macaron, cela peut être trop tard. Avec une application géolocalisée, il suffit de regarder où l'on se trouve et de voir très rapidement à quelle distance sont les toilettes les plus proches. Il y a aussi la question de l'accessibilité. C'est une question importante, car si un commerçant ou un restaurateur accepte de proposer ce service, même pour des gens qui ne consomment pas, il faut savoir si les toilettes sont au sous-sol. Pour certaines personnes, cela peut être compliqué de descendre et le dispositif pourrait être mal adapté à un certain public. Je pense qu'il serait pertinent d'ajouter l'utilisation des plateformes qui existent. C'est assez facile pour la Ville de pouvoir le faire. L'application s'appelle Toilet Finder et elle est téléchargeable gratuitement sur les smartphones.

M. Edouard CIVEL : Il existe toute une série d'applications qui répertorient l'ensemble des toilettes publiques à Paris. J'en ai une sur mon téléphone et c'est très utile. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, c'est parfait.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages représentés.

XXXIX - VŒU RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT.

M. Edouard CIVEL : Nous passons au vœu de Madame LEMARDELEY. Marine, je suppose que vous allez le rapporter en son lieu et place ?

Mme Marine ROSSET : Tout à fait, Edouard. Un constat simple : dans le 5e arrondissement, il n'y a pas de Contrat Jeunesse, alors qu'il y en a dans les autres arrondissements parisiens. Autre constat : selon une étude menée par l'Apur, 51 000 jeunes résidents dans le 5e. La proposition qui est faite par ce vœu est de réaliser un Contrat Jeunesse. Pas spécialement parce que nous tenons absolument à ce qu'il y est des contrats sur tout et n'importe quoi. Cela ne veut pas non plus dire que rien n'est fait par la Mairie du 5e arrondissement sur la jeunesse. C'est un outil qui nous semble important, car il permet d'avoir un constat sur les besoins des jeunes dans le 5e arrondissement. Il permet également d'avoir une mise en place de politiques publiques de la Mairie et qui peuvent être relayées par la Mairie de Paris. Enfin, cela permet de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de jeunesse et de discuter en sollicitant aussi les référents jeunesse qui sont présents dans l'arrondissement. Nous vous proposons d'adopter ce vœu, à savoir que la Mairie du 5e arrondissement se dote d'un Contrat Jeunesse d'arrondissement et que cette mise en place du Contrat Jeunesse d'arrondissement puisse s'inspirer de la méthode qui a déjà été éprouvée dans les autres arrondissements. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Nous en avons longuement discuté avec Corinne GABADOU. Nous sommes plutôt favorables, n'est-ce pas chère Corinne ?

Mme Corinne GABADOU : Je suis tout à fait favorable à ce vœu, Marine. Je trouve que c'est une très bonne idée. Voilà. Bonne soirée.

Mme Florence BERTHOUT : Allez. Avis favorable. On passe au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XL - VŒU RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT.

Ce vœu est retiré en cours de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

La Secrétaire de séance

Carole HOOGSTOËL

La Maire du 5e arrondissement

Florence BERTHOUT